92-00801/

Algonquin Provincial Park

Master Plan Review 1989 - 90

Provincial Parks Council Recommendations and Minister's Responses

Ontario
Ministry of Natural Resources

© 1991 Queen's Printer for Ontario.
Printed in Ontario, Canada.

For further information contact:

Ernie Martelle
Superintendent, Algonquin Provincial Park
P.O. Box 219
Whitney, Ontario
K0J 2M0

Phone: (613) 637-2780

or

Lloyd Burridge, P. P. F.
Chairman
Provincial Parks Council
2450 McDougall Street
Windsor, Ontario
N8X 3N6

Phone: (519) 255-6731

Ministry of Natural Resources
Minister

Ministère des Richesses naturelles
Ministre

Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3
416 / 965-1301

May 30, 1991

Lloyd Burridge
Provincial Parks Council
2450 McDougall Street
Windsor, Ontario
N8X 3N6

Dear Mr. Burridge:

I am pleased to provide my response to the Provincial Parks Council's recommendations arising from the review of the Algonquin Provincial Park master plan. I do apologize for the lengthy delay in formally responding to your report.

The nature and extent of public involvement in the plan review process confirms Algonquin's reputation as one of, if not the, premier park in Ontario's provincial park system. Further, I am impressed by the thorough and professional manner with which the Council addressed this challenging task. The report reflects both an understanding of the issues and a high degree of commitment by you and the other members of the Council. As a result, I am pleased to say that, with few exceptions, I have accepted the Council's recommendations. Revision of the park master plan will now proceed and be completed for public release by the spring of 1992, at the latest.

Since 1989, when you conducted the review, the issue of aboriginal hunting and fishing activities by the Golden Lake First Nation in Algonquin Park has arisen. This issue is under active discussion and, once resolved in a manner consistent with the protection of park values, the decisions will be incorporated into the 'new' park management plan.

I am fully aware that the financial implications of my responses are significant, especially during a recessionary period. I can assure you, however, that the Ministry will make every effort, within the funding available, to implement the provisions of the plan in a timely manner.

In 1993, Ontarians will be celebrating the centennial of Algonquin and the provincial park system as a whole. The revised plan, arising from the review, will be a fitting way to launch Algonquin's second century.

Yours truly,

Bud Wildman

C.J. (Bud) Wildman
Minister

INTRODUCTION

In 1988, preparations were made to conduct a formal review of the Algonquin Park Master Plan, a review to be undertaken by the Provincial Parks Council. The Provincial Parks Council, a citizens' advisory council, was established in 1974 in conjunction with the release of the Algonquin Park Master Plan. Since 1974, the Council has advised the Minister of Natural Resources on park policy and recommended changes to park master plans. The Parks Council conducted the initial review of the Algonquin Master Plan (1974) in 1979.

Ten years later, the Park Master Plan was scheduled for another review. Although the Council members had changed, their task remained the same: to carry out a public consultation program, monitor public response to the review and make recommendations to the Minister for changes to the Master Plan.

The review commenced with the release of a tabloid in April of 1989. The tabloid outlined the planning history, process and the key developments and issues since the 1979 review. The tabloid also included a questionnaire soliciting responses to the issues and their possible resolution. The Provincial Parks Council completed 8 public meetings (total attendance of 802 people) and received over 1900 questionnaires, 28 petitions and 87 briefs by the end of the public consultation process. Following the evaluation of this material in conjunction with other background documents, the Provincial Parks Council submitted their recommendations to the Minister of Natural Resources.

The Minister has responded to all of the Parks Council recommendations accepting them in part or in total, or rejecting them for stated reasons. The new Park Management Plan will be written to reflect the standard management planning format for all provincial parks and it will also incorporate the changes from previous reviews as well as the recommendations accepted by the Minister from the current review.

OVERVIEW OF THE RECOMMENDATIONS

The Ministry responses to the Provincial Parks Council recommendations have carefully weighed the importance of Algonquin Park in preserving and maintaining park values as well as contributing to the economic, social and cultural life of the region. In this context, the key recommendation is the one dealing with the park goal.

In the 1974 Master Plan much discussion was focussed on this topic. The important role of the park in its regional setting was clearly dealt with in the park goal statement. A balance was struck between the maintenance of park values and the continuation of economic values flowing from timber resource utilization to local and regional communities. In 1979 the first Master Plan review examined the park goal and reiterated the need to maintain a balance while emphasizing the primacy of park values.

The 1989 review has again discussed this issue. Again Council has taken a position that emphasizes the primacy of park protection values over economic values from timber resource utilization. The Ministry agrees with the Provincial Parks Council on this issue. However, the Ministry's response broadens those considerations beyond economics to include social and cultural values that accrue to the public of the region and the province. This is an important consideration at a time when environmental protection is on the top of the public agenda. This position provides the backdrop for the discussion and response to all other issues in this review.

ALGONQUIN PARK MASTER PLAN REVIEW

TABLE OF CONTENTS

		Page
INTRODUCTION		
OVERVIEW OF THE RECOMMENDATIONS		
ISSUES, RECOMMENDATIONS AND RESPONSES		1
1.	Park Goal	1
2.	Clyde and Bruton Townships/McRae Addition	1
3.	Motorboats and Waterskiing	2
4.	New Marketing Initiatives	4
5.	Historical Resources	6
6.	Trails	6
7.	Access Point Camping	7
8.	Other Recreational Uses	7
9.	Distribution of Interior Users	8
10.	The Frank McDougall Parkway	9
11.	Algonquin Forestry Authority	9
12.	Nature Reserve Study	11
13.	Fishing	12
14.	Distributing the Economic Development Impact of the Park	12
15.	Buffer Zone	13
16.	Patented Lands and Lodges	14
17.	Visitor Services	14
18.	Planning - Wildlife, Vegetation, Fire, etc.	15
19.	Aircraft	15
20.	Cottage Leaseholds - Construction/Development Guidelines	16
21.	Non-native Plants	16
22.	Canoe Safety	16
23.	Research Stations	17
24.	Hydro Line Corridors	17
25.	Volunteers	18
26.	Recycling	19
27.	Management Plan Rewrite	19
28.	Algonquin Park Centennial Year	19
29.	Signs	20
30.	Reservation System	20
31.	Youth Camps	20
32.	Acid Rain	21
33.	Enforcement of Regulations	21
34.	Capital Development Projects	22
35.	Facility Maintenance, Staffing, Funding	22
36.	Concessions	22
37.	Management Plan Review Process	23

ISSUES, RECOMMENDATIONS AND RESPONSES

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
ISSUE #1 - PARK GOAL	
1. That the Goal for Algonquin Park be changed to read: "The Goal is to provide continuing opportunities for a diversity of low intensity recreational, wilderness and natural environment experiences, and, within this constraint, to contribute to the economic life of the region."	I agree with the Parks Council's recommendation in principle. The Algonquin Park Goal statement will be altered as follows: "The Goal is to provide protection of natural and cultural features, continuing opportunities for a diversity of low intensity, recreational, wilderness and natural environmental experiences; and within this provision continue and enhance the park's contribution to the economic, social and cultural life of the region." This rewording places more emphasis on protection and recreation objectives and at the same time, provides for the continued commitment of this Ministry to have Algonquin Park contribute to the economic life of the region through the forest industry, tourism and other economic diversification initiatives.
ISSUE #2 - CLYDE AND BRUTON TOWNSHIPS AND THE MCRAE ADDITION	
1. That Clyde and Bruton Townships remain within Algonquin Park and continue to be zoned recreation/utilization and nature reserves.	I agree with the Parks Council's recommendation that Clyde and Bruton Townships remain within Algonquin Park and continue to be zoned recreation/utilization, nature reserve and historical, subject to decisions on cultural, earth and life science studies.
2. That the McRae Addition be added to Algonquin Provincial Park, brought under regulation immediately and zoned as recreation/utilization.	I agree with the Parks Council that the McRae Addition be added to Algonquin Provincial Park and brought under regulation immediately and zoned as recreation/utilization subject to decisions on cultural, earth and life science studies.
3. That the phasing out of the hunt camps in Clyde and Bruton Townships be reconfirmed in accordance with Provincial Park Policy in twenty-one years, effective from January 1, 1989 (year 2010) without compensation.	In accordance with Provincial Policy, I agree with the Parks Council to phase out hunt camps in Clyde and Bruton Townships in twenty-one years, effective from January 1, 1989, without compensation.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
4. That the hunt camps within the McRae Addition also be phased out in twenty-one years, effective from January 1, 1989 without compensation.	In accordance with Provincial Policy, I agree with the Parks Council to also phase out the two hunt camps located within the McRae Addition in twenty-one years, effective from January 1, 1989.
5. That membership in the hunt camps be restricted to those registered members of each club as of January 1, 1990.	Hunting is to be phased out in twenty-one years, (as per recommendations 3, 4 and 8) consequently if I also agreed with recommendation 5 more exclusivity would occur. Therefore I cannot accept this recommendation. Current rules regarding membership in hunt camps will continue to apply over the twenty-one year period.
6. That the hunt camps be informed in writing, upon the acceptance of Recommendations 3,4, 5 by the Minister of Natural Resources.	I agree with the Parks Council and will ensure the hunt camps are informed in writing of my decisions.
7. That the phasing out of all licenced commercial trapping be reconfirmed, in accordance with Provincial Parks Policy (in twenty-one years, effective from January 1, 1989) except for trapping by status Indians.	I agree with the Parks Council. All licenced commercial trapping will be phased out in accordance with the Provincial Parks Policy (twenty-one years, effective from January 1, 1989).
8. That public hunting be phased out (in twenty-one years from January 1, 1989) in the McRae Addition and Clyde and Bruton Townships.	I agree with the Parks Council that public hunting be phased out in twenty-one years from January 1, 1989 in the McRae Addition, and Clyde and Bruton Townships.
9. That, in the McRae Addition, snowmobiling and ice fishing be banned from the date of regulation.	I agree with the Parks Council in principle. However, in the McRae Addition, snowmobiling will be treated the same as in Clyde and Bruton Townships (allowed only along the hydro line right-of-way). Fishing regulations for the McRae Addition will be governed by the Algonquin Park District Fisheries Management Plan once it is amended to include this area's waterbodies. (Current regulations do not permit winter ice fishing.)
ISSUE #3 - MOTORBOATS AND WATERSKIING	
1. That unlimited horsepower be allowed on Lake Opeongo.	I agree with the Parks Council that unlimited horsepower be allowed on Lake Opeongo.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
2. That horsepower on leasehold lakes be limited to 20 horsepower as of January 1, 1992, with the following exceptions for utilitarian purposes, as approved annually by the Park Superintendent: youth camps, lodges, outfitters and others doing business.	. I agree with the Parks Council that horsepower on leasehold lakes (which now allow unlimited horsepower), be limited to 20 horsepower as of January 1, 1993, with the following exceptions for utilitarian purposes, as approved annually by the Park Superintendent: youth camps, lodges, outfitters and others doing business in the park. . All other lakes will maintain existing horsepower limits.
A) MOTORBOATS	
3. That the horsepower limit apply to that part of Galeairy Lake which is within the park.	Since half of Galeairy Lake is outside the boundaries of Algonquin Park, it is not practical to place a limit on horsepower within the park. Therefore, this lake should join Opeongo Lake as one of two lakes in Algonquin Park that allow unlimited horsepower.
4. That the Ministry of Natural Resources explore a cooperative arrangement for the provision of an emergency boat and motor on Cedar, Smoke and Kiosk Lakes.	I will have my staff determine the feasibility of making an arrangement with local concessionaires to have an adequate sized boat available for emergency situations on Cedar, Smoke and Kiosk Lakes.
B) WATERSKIING	
1. That the ban agreed to by the Minister in 1979 for waterskiing and other related activities, such as motorized surf boarding and jet skiing, be implemented immediately in all Algonquin Park lakes and waters.	I agree with the Parks Council that the ban agreed to by the Minister in 1979 for waterskiing and other related activities such as motorized surf boarding and jet skis, be implemented in all Algonquin Park lakes and waters. This will take effect January 1, 1993.

LEASEHOLD LAKES WHERE UPPER HORSEPOWER LIMIT WOULD GO FROM "UNLIMITED" DOWN TO 20 HP.

Bonita	*Kingscote	*Smoke
*Cache	*Kioshkokwi	*Source
*Canoe	*Lake of Two Rivers	Tanamakoon
*Cedar	Little Cauchon	*Tea
*Rock	*Whitefish	

* - Waterskiing now permitted

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
2. That letters be sent to all those affected (camps, leaseholders, etc.) within the park notifying them of the ban.	Letters will be sent to all those affected concerning this and other new policies.
ISSUE #4 - NEW MARKETING INITIATIVES	
A) **ALTERNATIVE ACCOMMODATIONS**	
i) **New Park Lodge**	
1. That the proposed lodge, as described by Laventhol and Horwath in their recent marketing study, not be constructed within Algonquin Park.	I agree with the Parks Council that the proposed scale of lodge, as described by Laventhol and Horwath in their recent marketing study, not be constructed within Algonquin Park. However, I would like my staff to continue to consider roofed accommodation options, but less elaborate than those proposed by Laventhol and Horwath. I base this response on the outcome of the 1989 Review tabloid 'questionnaire' that was handed out and answered by over 1900 individuals that actually use the park. Specifically, sixty-two percent of present park campers agreed that there should be a moderately priced lodge and sixty-three percent stated that they would use such a facility.
ii) **Rustic Cabins, Hostels**	
1. That a pilot project be implemented for the Achray/Grand Lake area. This project to include the development of a hostel utilizing the existing structures, on the condition that a visitor services (nature walks, special events, etc.) program be implemented.	I agree with the Parks Council that we explore the best use of the existing structures at the Achray/Grand Lake area. A visitor services program will also be put into place. Initially the program will be at a self-use level offering interpretive trails, written guides interpreting the significant features of the area and special staffed events held periodically throughout the summer. This program may be upgraded if facilities at Achray are upgraded.
2. That the existing "stone" house and Tom Thomson log cabin located at Achray be upgraded and maintained as part of a major activity visitor services program.	I agree in principle that the existing stone house and Tom Thomson's cabin located at Achray be upgraded, maintained, and be considered for future use in an expanded visitor services program, once such a program is warranted by increases in demand. In the meantime the existing stone house and log cabin will be utilized by district staff for administering the interior program on the east side of Algonquin Park.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
3. That no further roofed accommodation be contemplated for Algonquin Park at this time.	As I mentioned earlier, I would like my staff to continue to look into modest roofed accommodation. Interior visitors are now using the remaining old ranger cabins that are scattered throughout the park. These buildings depict part of the park's history and possibly should be upgraded to allow people to stay in them, and at the same time preserve some of the park's remaining heritage buildings.
B) SKILL DEVELOPMENT CENTRE	
1. That an enhanced outdoor skills program be developed for Algonquin Park, utilizing existing facilities based on the Frontenac Provincial Park initiative. The use of volunteers and special guests to maintain a low cost program is particularly encouraged.	I agree in principle that an enhanced outdoor skills program be developed for Algonquin Park utilizing existing facilities. My staff will explore this recommendation further to determine if there are any existing facilities that can be utilized for this outdoor program. The current museum site may be a candidate once the new visitor centre is completed.
C) MARKETING STRATEGY	
1. That a coordinated approach to marketing for provincial parks be attained through the establishment of a full-time marketing position in the Parks and Recreational Areas Branch.	I agree with the Parks Council. A marketing position will be established within the Provincial Parks and Recreational Areas Branch. The provincial parks marketing strategy, referred to in the preamble, has now been completed and a comprehensive marketing plan is currently being formulated. This would be an appropriate time to dedicate an individual in the Branch to this initiative and its implementation across the system.
2. That a marketing strategy be developed to emphasize the objectives for Algonquin Park with an overall focus on promoting the near-urban, wilderness experience which the park offers.	I agree with the Parks Council and my staff are already developing a marketing strategy working along with local tourist associations, businesses and the Ministry of Tourism and Recreation.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
ISSUE #5 - HISTORICAL RESOURCES	
1. That the Historical Resources Management Plan be completed by 1993. Such plan to include: a) An inventory and assessment of historical sites and structures; b) An historical zone system; c) Management guidelines.	There have been a number of inventories and assessments done of specific historical sites and structures. In addition, management guidelines have been written for some of these. There is also the existing historical zone system detailed in the 1974 Master Plan. However, there is a need to bring all of this information and direction together in an Historical Resources Management Plan. My staff will complete such a plan over the next few years.
2. That the historical record for Algonquin Park be developed by 1993 and updated annually thereafter. That the following groups be invited to contribute to the historical record: . Friends of Algonquin . Algonquin Park Residents' Association . Individual Cottage Leasehold Lake Associations . Lodge establishments . Youth camps . Algonquin Forestry Authority . Outfitters . Interested individuals.	There are historical records on Algonquin Park. I have asked my staff to bring these records together and lay out a strategy to update these records on an annual basis.
3. That the historical and archaeological resources of the park be given a higher priority in funding and that a full timehistorical professional be hired for the park.	I will take this recommendation under advisement when considering staffing requirements for the new visitor centre.
ISSUE #6 - TRAILS	
1. The Parks Council supports the three trail initiatives (Bat Lake, Track and Tower, and Centennial Ridges Trails) being undertaken by Parks staff and recommends that they be operational by January 1, 1993.	I appreciate the Parks Council's support for these three new trails. They are now being developed and will be available for use by 1993.
2. That backpacking and/or day use trails be developed in the northeast section of the park.	I agree in principle with the Parks Council that backpacking or day use trails be developed in the northeast section of the park; however, there is a need to study the scale of demand and impacts on other programs within the park.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
3. That a comprehensive Algonquin Park trail handbook be developed, in a format suitable for field use, for the users of all park trails.	Our feedback on the park's existing trail information indicates that it is performing well. The Friends of Algonquin presently make trail guides available in sets and are investigating the possibility of packaging such sets more attractively. The concept of a handbook will be considered.
ISSUE #7 - ACCESS POINT CAMPING	
1. That the campgrounds at Rain Lake, Kiosk, Brent and Achray access points be retained at or above their present capacity and be upgraded in keeping with the Ministry's basic standard of campground quality. Further, the one night camping restriction is recommended to be rescinded.	I thank the Parks Council for their support in having campgrounds at Rain Lake, Kiosk, Brent and Achray retained at or above their present capacity and upgraded in keeping with the Ministry's basic standard of campground quality. This will be undertaken as funding becomes available. I agree with rescinding the one night camping restriction at these access points.
ISSUE #8 - OTHER RECREATIONAL USES (HORSEBACK RIDING AND MOUNTAIN BIKES)	
1. That on a two year basis, the Stewart Spur/White Partridge Lake area be used as a horseback trail to assess the demand, environmental impact, and maintenance costs associated with this activity.	I agree with the Parks Council that we have a two year trial to determine the impact of horseback trails in Algonquin Park. However, the Stewart Spur/White Partridge Lake area might not be the most appropriate place to have such a trial. I have instructed my staff to determine if there are other opportunities more accessible to the general public prior to initiating a trail.
2. That no consideration be given to establishing a horseback riding trail system in the Highway 60 corridor.	I will include the Highway 60 corridor as part of the study area.
3. That establishment of a formal mountain bike trail be deferred and considered at the time of the next Management Plan review.	I agree with the Parks Council that establishment of a formal mountain bike trail be deferred for the present. However, I feel that there is a need for a bicycle route paralleling Highway 60 to provide visitors with the opportunity to bicycle from their campsite to the facilities along the Highway 60 corridor in relative safety. Use of the old rail bed between Mew and Rock Lake Campgrounds may be considered.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
ISSUE #9 - REDISTRIBUTION OF INTERIOR USERS	
1. That separate destination sites be developed to minimize the conflict between destination canoe campers and canoe trippers.	My staff are already building sites in the park's interior to satisfy this demand. One of the first areas to be developed was Parkside Bay on Ragged Lake. The park staff will continue to investigate other potential areas to develop destination campsites.
2. That an extensive review, analysis and study of the current quota system be undertaken. This would include: . The changing needs of park visitors; . The current demand for available quota; . Possible revisions to the current quota system; and . A system to review and revise the quotas every five years in order to meet user needs and ensure protection of the environment.	I agree with the Parks Council that an extensive review, analysis and study of the current quota system be undertaken. I have instructed my staff to undertake this project as soon as possible.
3. That all access points be upgraded and maintained to park standards to ensure comparable facilities and levels of service.	I agree with the Parks Council that all access points be upgraded and maintained to parks' standards to ensure comparable facilities and levels of service.
4. That the 100 percent reservation system be maintained, and reservation personnel assist people who are unable to access the interior from Highway 60 to make alternative plans for other parts of the park.	I agree with the Parks Council that the 100 percent reservation system be maintained. Reservation personnel should assist people who are unable to access the interior from Highway 60 to make alternative plans for other parts of the park. I have instructed my staff to study alternative ways of reaching the travelling public to provide this information.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
ISSUE #10 - THE FRANK MACDOUGALL PARKWAY	
1. That the speed limit be reduced from the present 80 kilometres per hour to 60 kilometres per hour for a 9 kilometre stretch of the highway, from the entrance to the Highland Hiking Trail, to a point just past the entrance to the Pog Lake Campground. This would help to ensure the safety of the public who are walking, viewing wildlife, touring, as well as reducing the highway noise at the campgrounds, on the trails, and at the adjacent lodges. This action should be a two year trial, the results of which would become the basis for further decision making.	I support the Parks Council's recommendation and will instruct Algonquin Park staff to commence discussions with Ministry of Transportation to work towards the intent of this recommendation for the peak tourist season.
2. That, in order to obtain a more parkway-type roadway, some highway redesign be considered, such as building lookouts, pull-offs, and stopping places, with signs to interpret various features.	I agree with the Parks Council that in order to obtain a more parkway-type roadway, some highway redesign should be considered, such as lookouts, pull-offs and stopping places, with signs to interpret various features. Park staff will meet with Ministry of Transportation staff to determine a strategy and planning process to improve Highway 60.
3. That the Ontario Provincial Police, who are making particular efforts to enforce the current speed limits in the park, be commended and encouraged to continue this strict enforcement.	I appreciate the Parks Council's support of the Ontario Provincial Police enforcing current speed limits in the park and Algonquin Park staff will continue to encourage this strict enforcement.
ISSUE #11 - ALGONQUIN FORESTRY AUTHORITY	
A) TIMBER MANAGEMENT AND HARVESTING	
1. That the Provincial Parks Council supports the Forest Management Undertaking (Agreement No. 490000) with the Ministry of Natural Resources, which specifies the companies to which the Algonquin Forestry Authority will sell Crown timber produced from Algonquin Park and the required approval by the Minister, in writing, of the volume for each company.	I appreciate the Parks Council's support for the Forest Management Undertaking Agreement 49000.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
2. That the overall aim be to maintain the flow of forest products to the existing mills (17) and not to attempt to establish any further industry which would be dependent on wood sources from Algonquin Provincial Park.	As I noted in my response to Issue #1, I agree with the rewriting of the park goal placing emphasis on protection, recreation, wilderness and natural environment experiences while at the same time maintaining the government's commitment for the park to continue to contribute to the economic, social and cultural life of the region. Therefore, Timber Management Plans (TMP), not the number of mills, will dictate the kind and amount of timber to be removed. I see the priority lying with a healthy forest in the recreation/utilization zone that provides habitat for the park's wildlife population and excellent canoeing and hiking opportunities, but also yields wood products for the region's economy.
3. That the annual allowable cut remain at 610,400 cubic metres rather than increased to 630,000 cubic metres. Further, that the annual allowable cut be reviewed upon the completion of the proposed eastern wilderness zone study (Issue #11).	The annual allowable cut should reflect good forest management and not a specific volume. The timber management area (in the recreation/utilization zone) will be subject to adjustments from time to time and adhere to all the restrictions detailed in the Master Plan and Timber E.A. requirements regarding logging practices (size of annual cut area, sound buffers, cutting restrictions near waterbodies and portages, hauling times, fish and wildlife habitat objectives).
4. That future Timber Management Draft Plans for Algonquin Park be available in the Main Office and Regional Offices of the Ministry of Natural Resources for review by the public and that a 60 day period be allowed for public input. Further, an easily understood version (precis) of the Timber Management Plan outlining the areas to be cut, silvicultural treatments recommended, etc., be prepared and made available to the general public.	I agree to examine our public consultation strategy in an effort to facilitate comprehension and to improve public access for reviewing future Timber Management Plans. The review process is being studied in the Timber Management Class Environmental Assessment hearings. The review periods specified through this process will be adhered to in the park. I also agree that an easily understood version of the Timber Management Plan be made available to the public.
5. That the Council supports the areas of concern planning guidelines to minimize conflicts between forestry operations and other uses within Algonquin Park.	I thank the Parks Council for supporting the areas of concern planning guidelines to minimize conflicts between forest operations and other uses within Algonquin Park.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
6. That the Parks Council agreed, in terms of marking timber, that the Algonquin Forestry Authority mark the timber, with an inspection check carried out by the Park Superintendent or his designated officials.	Algonquin Park staff are carrying out regular inspection checks according to the Forest Management Guidelines.
B) HERBICIDES	
1. That the Algonquin Forestry Authority revise its site manual to identify the narrowest possible corridor of site types which absolutely require the use of herbicides to release desirable species, primarily pine, and further, that herbicides be used only as a last resort.	I agree with this recommendation. In Algonquin Park we will look at viable alternatives to the use of herbicides for silvicultural purposes.
C) ROAD SYSTEMS	
1. That with regard to the main forest access road system, the Rock Lake and Opeongo Lake Roads be written into the Algonquin Forestry Authority Agreement.	The maintenance of all public access roads in the park, including Rock Lake and Opeongo Roads, will be part of an A.F.A./M.N.R. review prior to the signing of the new Forest Management Undertaking.
2. That tertiary roads be marked on forest utilization maps and the maps be provided to the Park Superintendent.	All roads, including tertiary roads, are and will continue to be approved by M.N.R. staff before they are built and the annual report shows these roads on maps.
ISSUE #12 - NATURE RESERVE STUDY	
1. That the Provincial Parks Council supports the Nature Reserve System Review and the suggested increase in nature reserves by 10,000 hectares from the present 31,000 hectares to a total of 41,000 hectares.	I am aware of the Brunton and Spek reports and their recommendations for a 10,000 hectare increase in Nature Reserve representation. I accept the Council's recommendation subject to the review of these studies. Final decisions on candidate nature reserves will be made by December 31, 1991.
2. That an immediate ban on any contemplated forestry operations be instituted within candidate nature reserves and further that access roads be banned from traversing nature reserves.	The ban of forest operations in candidate nature reserves is already in place. I agree there should be a ban on future road proposals that traverse nature reserves.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
3. That the suggestion of a sizeable wilderness zone on the eastern side of Algonquin Park be further studied during the next five years.	Following final decisions on the candidate Nature Reserve System in 12(1) above, a study of a wilderness zone for the east side of the park will be undertaken and completed by December 31, 1993.
ISSUE #13 - FISHING	
1. The Provincial Parks Council supports the efforts to protect the dwindling lake trout stocks along Highway 60 and to preserve the high quality trout fishing of the park's interior.	I appreciate the Parks Council's support for our efforts to protect the dwindling lake trout stocks along Highway 60 and to preserve a high quality trout fishery for the park's interior.
2. That the use of live bait, and fish finders and other related equipment, be banned immediately from Algonquin Provincial Park.	Bait and fishing gear restrictions are one of the many tactics that can be employed to bring the harvest of fish in line with productivity. The present Fishery Management Plan for the park is being implemented. It's goal is to protect the park's fishery resources and to provide continued high quality fishing opportunities for those visiting the park. If, at a future date, these objectives are not being satisfied, such options as fishing gear restrictions and a total ban on live bait will be considered.
ISSUE #14 - DISTRIBUTING THE ECONOMIC DEVELOPMENT IMPACT OF THE PARK	
1. That highway signs be examined to ensure that the presence of the park and park opportunities are visible on all the highways surrounding the park.	I agree with this recommendation. It is normal for Park Superintendents to carry out this function; however, a more structured program will be initiated and will be part of a marketing strategy for the park.
2. That park officials meet with interested groups on the east, west and north sides of the park to discuss mutually beneficial economic opportunities.	I agree with this recommendation. The Park Superintendent is already meeting with these groups and will formalize this with activities in recommendation 1 above.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
3. That a destination development be created on each of the east, west and north sides of the park. These might include an upgraded campground and hostel at Achray; an upgraded campground with an improved road at Brent; and, a departure point on the west at Rain Lake. Trails (hiking, interpretive, etc.) and a visitor services program should be provided at each destination development.	This recommendation requires further study and will be part of a larger comprehensive study that focuses on the northern half of the park to determine the needs and appropriate developments for the different areas.
4. That all park maps clearly show all access routes to the park. Further, that a southern entry be considered in the area of Galipo Lakes. This would provide access for people in the Haliburton area.	Some of the park maps already show all access routes to the park; however, it will be necessary for all park maps to provide this information. An access route to the area of the Galipo Lakes from the Haliburton area needs further study to determine its feasibility. Private lands lie between the population centre of Haliburton and the Galipo Lakes and we may have to consider partnerships with the private landowners to facilitate such access.
5. That park staff be fully knowledgeable of the recreational opportunities which exist on all sides of the park.	I agree with the Parks Council. Park staff are now instructed through customer training programs and will be issued a reference book of information to which they can refer to answer visitors' questions.
6. That efforts be made to ensure that people in all surrounding communities are aware of the employment opportunities which exist within the park.	I agree with this recommendation. My staff are promoting job opportunities in the park in the local communities.
ISSUE #15 - BUFFER ZONE	
1. That a policy on buffer zones for all provincial parks be developed and incorporated into the Ontario Provincial Parks Planning and Management Policies. Further, the establishment of an Area of Concern surrounding each park is also recommended.	I share the Parks Council's concern regarding the potential impact of development and management activities adjacent to provincial parks on park values. I have concluded that the district land use planning process is a stronger and more effective means of ensuring the protection of park values than a buffer zone. Accordingly, the District Land Use Guidelines will be amended to include an Area of Concern which will ensure the protection of park values in the review of all development activity adjacent to the Algonquin Park boundary.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
2. That the existing 1 mile buffer zone be rescinded and be replaced by a 1 mile wide Area of Concern and further that the Area of Concern be reflected in the District Land Use Guidelines for the Districts of Pembroke, Bancroft, Minden, North Bay, Bracebridge and Algonquin Park, and further, that the Environmental Assessment Act be stringently applied in the Area of Concern.	I support the recommendation to rescind the buffer zone. The existing District Land Use Guidelines, for the Districts which surround the park, dictate that the area adjacent to Algonquin Park follow the Master Plan's direction. To ensure proper monitoring of the area adjacent to the park's boundary, guidelines will be included in the revised park management plan. Concern should not be limited to a 1 mile distance from the park's boundary. There may be situations where a proposed development located beyond a 1 mile distance may have an affect on the park and this should undergo appropriate impact analysis.
3. That the Crown land area west of Brain Lake, currently bounded by the park on three sides, be regularized by being added to the park and placed under regulation.	This proposal needs study to determine its appropriateness.
ISSUE #16 - PATENTED LAND AND LODGES	
1. That the privately-owned properties within Algonquin Park be acquired whenever possible and that the commencement of expropriation be extended from the year 1996 to 2017.	I agree with the Parks Council that privately owned properties within Algonquin Park be acquired whenever possible and that the commencement of expropriation be extended from year 1996 to 2017 to reflect the current cottage leasehold policy on tenure termination dates.
ISSUE #17 - VISITOR SERVICES	
1. That the Visitor Services Plan be reviewed, updated as necessary, and used to guide the implementation of the visitor services program. This program must be seen as a high priority in the allocation of funds. Further, that all existing program activities be reviewed annually and updated as required and that the development of new program activities be seen as an ongoing need.	I agree with the Parks Council's recommendation.
2. That visitor services programing be further developed to allow for increased participation by the physically challenged.	I agree with the Parks Council's recommendation. We are now developing facilities such as the new pioneer logging museum trail and exhibits, and the new visitor services centre (currently under construction), that will allow participation by the physically challenged.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
ISSUE #18 - PLANNING - WILDLIFE, VEGETATION, FIRE, ETC., PLANS	
1. That a Wildlife Management Plan be developed and implementation begun by January 1, 1995.	I agree that a Wildlife Management Strategy be developed by 1995 which will provide a focus for the detailed management plans that will follow.
2. That a Vegetation Management Plan be developed and implementation begun by January 1, 1995. This plan be apart from the Timber Management Plan under the authority of the Algonquin Forestry Authority.	I agree that a Vegetation Management Strategy be developed prior to the preparation of the next Timber Management Plan for Algonquin Park. Such a plan would not only provide context for the T.M.P. objectives in the recreation/utilization zone, but also provide direction and guidelines for the management of all other zones in the park. This will provide a focus for more detailed management plans.
3. That a complete Fire Management Plan for all zones within Algonquin Park be prepared and implementation begun by January 1, 1995.	I agree with Recommendation 3; however, fire management considerations for all zones will be incorporated into the Vegetation Management Strategy since fire is sometimes used to manage specific vegetation stands.
4. That the Park Superintendent chair a Steering Committee with the mandate to ensure the preparation, coordination and implementation of the required resource management plans.	I agree that the Park Superintendent chair a steering committee with the mandate to ensure the participation, coordination and implementation of the required resource management strategies and plans.
ISSUE #19 - AIRCRAFT	
1. That the Lake of Two Rivers airfield remain closed.	I agree with the Parks Council's recommendation to not create an airfield in the open field adjacent to Mew and Lake of Two Rivers Campgrounds. Within the context of an overall Vegetation Management Strategy, consideration will be given to planting trees in small clumps and at the same time, maintaining large open areas for blueberries.
2. That the current policy of no private plane access in Algonquin Park be continued.	I agree with the Parks Council's recommendation.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
3. That the Minister of Natural Resources contact the Minister of National Defence and register a very strong objection to the low level military flights which are occurring over Algonquin Park.	I will seek the Federal Government's support to end low level military flights over Algonquin Park.
ISSUE #20 - COTTAGE LEASEHOLDS - CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT GUIDELINES	
1. That the Provincial Parks Council supports the enforcement of the revised document entitled: "Construction and Development Guidelines for Algonquin Park Cottage Leaseholds".	I appreciate the Parks Council's support for the enforcement of the revised "Construction and Development Guidelines for Algonquin Park Cottage Leaseholds". I have instructed my staff to issue an official M.N.R. document of this title and this document will be considered an appendix to the revised Algonquin Park Management Plan (the rewritten Master Plan).
ISSUE #21 - NON-NATIVE PLANTS	
1. That non-native perennial plant species be prohibited from Algonquin Park.	I agree with the Parks Council's recommendation.
ISSUE #22 - CANOE SAFETY	
1. That all staff in a position of offering advice regarding canoe routes be made fully aware of the hazards of the various routes which may be encountered. Information sessions with interior rangers should be mandatory.	I agree with the Parks Council's recommendation.
2. That all canoe parties be obliged to fill out a self-graded questionnaire prior to the issuance of their interior permit. A certain number of "no" answers would suggest to the applicants that they take further instruction. Canoe centres should then employ sufficient staff to allow for time spent with novice paddlers before they set out.	This recommendation is a worthy aim but would not be acceptable by the canoeing public or be practical to implement. Nevertheless, my staff will investigate new ways of informing the visitor of the skills that are necessary for interior trips.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
3. That the number of canoe rangers employed in Algonquin Park be increased. Further, that the canoe rangers be employed in the park in early May to accommodate the needs of white water paddlers and the opening of the fishing season when the water is particularly high and cold.	I appreciate the Parks Council's concern over the number of canoe rangers. The need for additional canoe rangers will be evaluated through the review that the Superintendent has initiated regarding an appropriate interior operating structure to lead the park into the next century.
4. That a Canoe Route Handbook be prepared containing descriptions of the various canoe routes, route rating system and theme routes.	I agree with the Parks Council's recommendation and it confirms one of the directions that was identified in the Laventhol and Horwath study which I feel will help inform park visitors of the opportunities Algonquin's interior can offer them. This canoe route handbook may also be a useful tool for distributing use more evenly throughout the park's interior and reducing current overcrowding conditions.
ISSUE #23 - RESEARCH STATIONS	
1. That a Research Management Plan be prepared in the near future to identify and clarify the role of research within the park.	I agree. A Research Management Strategy will be developed for the park.
2. That the four research stations located within Algonquin Park continue and their research work plans be approved by the Park Superintendent annually.	I agree there is a continuing need for research stations in Algonquin Park. The number and location of stations will be determined in the Research Management Strategy. I also agree with the concept of research work plans but they should be jointly approved by the Superintendent and the appropriate Branch annually following existing Provincial Park Policy.
ISSUE #24 - HYDRO LINE CORRIDOR	
1. That snowmobiles be allowed to continue to use the hydro line right-of-way in Clyde Township.	I agree with the Parks Council's recommendation.
2. That snowmobiles not be allowed elsewhere in the park.	I agree with the Parks Council that snowmobiles not be allowed in the park except with special permission from the Park Superintendent. (For example, the Superintendent may grant permission to a leaseholder to use a snowmobile to gain access to a cottage for winter snow removal.)

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
3. That the use of herbicides be discontinued along the hydro corridor.	I agree with the Parks Council's recommendation and will have staff work with Ontario Hydro and the Ontario Ministry of Transportation to find alternative ways of treating their respective rights-of-way. (This could include the planting of special low growing species.)
4 That the existing transmission line right-of-way not be widened.	I agree with the Parks Council's recommendation.
ISSUE #25 - VOLUNTEERS	
1. That opportunities be discussed with leaseholders and their associations for them to undertake a greater stewardship role in the park. Examples of projects might include: . Monitoring the acidity of the lake water at specific intervals; and . Building loon nesting platforms, etc.	I agree with the Parks Council's recommendation. My staff are already working with the cottagers' associations. This year a joint garbage recycling program has been launched.
2. That the Campground Host Program be expanded.	I agree with the Parks Council's recommendation. This program is in place in five campgrounds along Highway 60. This program should continue and be expanded as long as it is effective.
3. That efforts such as volunteer cleanup weekends be applauded and encouraged to continue.	I am in full support of this recommendation and will encourage my staff to continue and expand such programs where feasible.
4. That the possibility be explored of providing special recognition to those volunteers who make significant contributions to the park. The centennial year would be an ideal time for such recognition to commence.	The Ministry is now doing this on a modest scale and will expand this program and provide appropriate recognition to the volunteers. The Friends of Algonquin also present special awards to volunteers.
5. The Provincial Parks Council applauds the efforts of the Friends of Algonquin Park and urges that they continue in their involvement with the new visitors centre (museum) as well as the new logging museum.	I agree with the Parks Council and will encourage the Friends of Algonquin Park to continue to assist in the development of the new visitor centre and the new logging museum by undertaking fund raising activities in support of these facilities.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
ISSUE #26 - RECYCLING	
1. That a recycling program be initiated in Algonquin Park.	I agree with the Parks Council's recommendation. Algonquin Park has commenced a pilot project this year with the cooperation of all park users.
2. That a "code of ethics for users" be published and distributed. Further, that park staff continue to promote the slide tape program on the benefits of recycling and appropriate garbage disposal practices for all park users.	I agree with the Parks Council in principle. Algonquin Park publications have always featured and will continue to feature appropriate messages about user ethics. The introduction of an interior tabloid will further assist this effort. The park has also introduced a recycling effort for the 1990 season.
ISSUE #27 - MANAGEMENT PLAN REWRITE	
1. That the Master (Management) Plan for Algonquin Provincial Park be rewritten to incorporate the changes approved by the Minister of Natural Resources as part of the 1979 Provincial Parks Council Review and the changes approved by the Minister of Natural Resources as recommended by the 1989 Provincial Parks Council Review.	I agree with the Parks Council's recommendation.
ISSUE #28 - ALGONQUIN PARK CENTENNIAL YEAR	
1. That Centennial celebrations focus on Algonquin Park as the flagship park in a large and complex system of parks. The celebrations should draw people's attention to the achievements of the past and at thesame time clearly indicate the challenges for the future. The celebrations should play a public education role through activities, events and materials designed to mark the event. Special recognition programs should be developed for people making contributions to the park system. Community involvement and collaboration should be sought. The Centennial focus could also be developed along the theme of "PARKS ARE FOR PEOPLE, PARK ARE FOR NATURE, PARKS ARE FOREVER".	I agree in principle to the Parks Council's recommendation. I will pass your thoughts on to my Centennial Committee for further consideration and incorporation into the provincial parks centennial celebrations program.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
ISSUE #29 - SIGNS	
1. That a comprehensive sign plan (internal and external) be prepared and implemented for the park and further, that the external component of the plan be developed in consultation with the Ministry of Transportation of Ontario.	I agree with the Parks Council's recommendation. Algonquin Park staff have already initiated an internal sign plan which is 98 percent complete. I will initiate negotiations with Ministry of Transportation and the Provincial Sign Committee to deal with external signs on highways surrounding Algonquin.
2. That interpretive and location signs be erected at all access points, particularly in the eastern and northeastern areas of the park, to more adequately describe the natural and historical points of interest in these areas.	I agree in principle with this recommendation. Improvements in interpretive messages will be incorporated in the park's Visitor Services Plan. Location signs are part of the Comprehensive Sign Plan.
ISSUE #30 - RESERVATION SYSTEM	
1. That Parks Council supports the initiatives being undertaken by park management to alleviating the continued problems with the telephone reservation service.	I appreciate the Parks Council's support on this matter.
2. That a 50 percent reservation system be instituted for Brent, Kiosk and Achray as part of providing an acceptable park campground standard for the users.	I agree with the Parks Council's recommendation in principle. Such a reservation system will be put in place where the Park Superintendent sees a public need. Staff will also examine different communication systems to provide the travelling public with information on campsite availability at these access points.
ISSUE #31 - YOUTH CAMPS	
1. That youth camps located both inside and outside the park, be encouraged to pursue programs that foster an understanding and appreciation of the natural environment.	I agree with the Parks Council's recommendation.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
2. That youth camps be encouraged to enter into partnership arrangements with the park staff in order to better maintain the ecological integrity of the park. Regular meetings with park management are suggested in order to ensure communication and appropriate programs are carried out.	I agree with the Parks Council's recommendation. My staff are already working with the camps to carry out cooperative programs such as interior maintenance.
ISSUE #32 - ACID RAIN	
1. The Parks Council supports the continued data collection, monitoring, and research into the effects of acid rain on land and water resources within Algonquin Park.	I appreciate the Parks Council's support. Parks staff will continue to encourage the Ministry of Environment to carry out existing monitoring and research into the effects of acid rain.
ISSUE #33 - ENFORCEMENT OF REGULATIONS	
1. That regulations under the Provincial Parks Act be strictly enforced with regard to curbing noise and litter.	I agree with the Parks Council's recommendation.
2. That park wardens patrol the major campgrounds on foot and that there be an increase in the number of park wardens in the interior.	I agree with the Parks Council's recommendation subject to available funding.
3. That a system for ensuring the return of garbage from the interior be developed to complement educational efforts to keep the park in a pristine condition. This could include a refundable deposit.	I agree with the Parks Council on improvements in educational efforts on garbage handling. The current interior can and bottle ban is working; however, I have asked park staff to explore different incentive programs to entice park visitors into bringing remaining garbage out of the interior. In addition, I have also asked park staff to experiment by lifting the present ban and encouraging people to bring out their garbage on Opeongo Lake which is road accessible.
4. That the park tabloid/publications contain a list of the most often committed offenses and the associated fines.	This recommendation has received serious consideration, but I would rather use a more positive approach such as education.
5. That chainsaws be prohibited for use by recreationists in Algonquin Park.	I agree with the Parks Council's recommendation.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
ISSUE #34 - CAPITAL DEVELOPMENT PROJECTS	
1. The Parks Council applauds the efforts of past and current park staff to upgrade existing facilities and add new ones as priorities and funding permits.	I appreciate the Parks Council's support.
2. That existing facilities for the physically challenged be maintained and upgraded and new facilities be designed and constructed (see also Visitor Services - Issue #17).	I agree with the Parks Council's recommendation. My staff are upgrading existing facilities for physically disabled people as funds are made available and are incorporating such facilities in any new buildings and attractions that are being designed and constructed.
ISSUE #35 - FACILITY MAINTENANCE, STAFFING, FUNDING	
1. That the operating and maintenance implications of new development be determined as part of the development approval process and that funding for these ongoing requirements be allocated in the park budget.	I agree with the Parks Council.
2. That Algonquin Park receive the operating funds necessary to meet Ontario Provincial Parks Operating Standards.	It is the intent of this Ministry to provide operating funds necessary to meet Ontario Provincial Park Operating Standards.
3. That the tenure of the Superintendent/District Manager be of sufficient duration to allow for an understanding of the issues, implementation of plans, and the provision of leadership in accordance with the Management Plan.	I agree with this recommendation.
ISSUE #36 - CONCESSIONS	
1. That the Park Superintendent continue to ensure that a periodic comparison is made between the park stores and local convenience stores to ascertain that prices in the park stores remain competative. Further, that the possibility of longer store hours be examined.	I agree with the Parks Council's recommendation. Price comparisons are conducted and closely monitored. Staff also identify minimal hours of operation for concessionaires to ensure effective service to the public.

PARKS COUNCIL'S RECOMMENDATION	MINISTER'S RESPONSE
2. That the souvenirs available in the park stores be of good quality, Canadian manufactured, and in keeping with park values.	I agree with the Parks Council's recommendation. This is already part of the concession agreement for Algonquin Park.
3. That concession agreements be extended to ensure the availability of firewood for interior users, as well as all users during the shoulder season.	I do not believe that this recommendation is feasible for interior users; however, park staff will look into the feasibility of making wood available for Opeongo Lake campers. Interior users are dependent on existing natural conditions. Education is needed to point out to interior visitors where to look for firewood and also encourage the use of stoves for cooking in the interior.
4. That concession agreements ensure that any staff in a position to provide information to the public, be adequately informed about the park, its services and facilities.	I agree with the Parks Council's recommendation. This is one of the requirements in the concession agreements. In future agreements park staff will provide necessary training and will monitor these requirements.
ISSUE #37 - MANAGEMENT PLAN REVIEW PROCESS	
1. That the next Algonquin Provincial Park Management Plan Review be completed by the Provincial Parks Council before the commencement of the Timber Management Plan Review.	I agree with the Parks Council in principle. Our current policy on management plan reviews states that a plan must undergo a review once every ten years or sooner if it is deemed appropriate. A Timber Management Plan is completed every five years. The T.M.P. scheduled to be written at the time of the next Park Management Plan review would be March 31, 2000. To achieve the Parks Council's recommendations the next Park Management Plan review would be completed in 1998/99, at least a year prior to the commencement of the T.M.P. process.
2. That notice of the management plan review be given in the park tabloid/publications in the year preceding and that the public be asked for input into the issues which should be discussed. Further, when public input is received, it be included with the issues identified by the Ministry of Natural Resources in the review document.	I agree with your recommendation in principle. I will take this into consideration when planning for the next Park Management Plan Review.

Parc provincial Algonquin

Étude du plan directeur 1989 – 1990

Les recommandations du Conseil des parcs provinciaux et les réponses du ministre

Ontario

Ministère des Richesses naturelles

© 1991, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Ernie Martelle
Surintendant du parc provincial Algonquin
C.P. 219
Whitney (Ontario)
K0J 2M0

Téléphone : (613) 637-2780

Lloyd Burridge, F.P.I.
Président
Conseil des parcs provinciaux
2450, rue McDougall
Windsor (Ontario)
N8X 3N6

Téléphone : (519) 255-6731

Ministry of Natural Resources
Minister

Ministère des Richesses naturelles
Ministre

Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Le 30 mai 1991

Monsieur Lloyd Burridge
Conseil des parcs provinciaux
2450, rue McDougall
Windsor (Ontario)
N8X 3N6

Monsieur,

Je suis heureux de répondre aux recommandations du Conseil des parcs provinciaux résultant de l'étude du plan directeur du parc provincial Algonquin. Je m'excuse du long retard mis à présenter une réponse officielle à votre rapport.

La nature et l'ampleur de la participation du public à l'étude du plan confirme la réputation d'Algonquin comme l'un des premiers parcs en importance, sinon le tout premier, du réseau des parcs provinciaux. En outre, je suis impressionné de constater le professionalisme et la minutie avec lesquels le Conseil s'est attaqué à cette tâche délicate. Le rapport reflète à la fois une compréhension des problèmes et un profond engagement de votre part et de celle des autres membres du Conseil. Par conséquent, je suis heureux d'affirmer que j'ai accepté, à quelques exceptions près, les recommandations du Conseil. L'étude du plan directeur du parc suivra son cours désormais et sera prête à être publiée au printemps 1992, au plus tard.

Depuis 1989, date de la réalisation de l'étude, la question portant sur les activités de chasse et de pêche menées par la Première Nation de Golden Lake dans le parc Algonquin a été soulevée. Cette question fait l'objet d'une discussion active et, une fois qu'elle sera résolue d'une manière conforme à la protection des valeurs du parc, les décisions seront intégrées au «nouveau» plan de gestion du parc.

Je suis pleinement conscient des implications financières de mes réponses, surtout durant une période de récession. Je puis toutefois vous assurer que le ministère mettra tout en oeuvre, selon les fonds disponibles, pour appliquer de manière opportune les dispositions du plan.

En 1993, les Ontariens célèbreront le centième anniversaire du parc Algonquin et de l'ensemble du réseau des parcs provinciaux. Le plan révisé résultant de l'étude sera un moyen idéal de lancer le deuxième siècle d'Algonquin.

Veuillez agréer mes sentiments distingués.

Le ministre,

Bud Wildman

C. J. (Bud) Wildman

INTRODUCTION

En 1988 eurent lieu des préparatifs visant la réalisation d'une étude officielle du plan directeur du parc Algonquin par le Conseil des parcs provinciaux. Le Conseil des parcs provinciaux, un conseil consultatif composé de citoyens, a été établi en 1974 parallèlement à la publication du plan directeur du parc Algonquin. Depuis 1974, le Conseil a conseillé le ministre des Richesses naturelles sur la politique des parcs et a proposé des modifications aux plans directeurs des parcs. L'étude du plan directeur d'Algonquin (1974) par le Conseil des parcs a été effectuée en 1979.

Le plan directeur du parc devait faire l'objet d'une autre étude dix ans plus tard. Même si l'on ne retrouvait plus les mêmes membres au sein du Conseil, la tâche demeurait la même : mettre sur pied un programme de consultation publique, surveiller la réaction du public vis-à-vis de l'étude et faire des recommandations au ministre aux fins de modification du plan directeur.

L'étude a commencé par la publication d'un bulletin en avril 1989 dans lequel on souligne divers aspects de la planification tels que son évolution, ses procédés, les progrès et problèmes majeurs survenus depuis l'étude de 1979. Le bulletin comportait également un questionnaire sollicitant des réponses aux problèmes et les moyens possibles de les résoudre. Le Conseil des parcs provinciaux avait procédé à 8 assemblées publiques (réunissant au total 802 personnes) et avait reçu plus de 1 900 questionnaires, 28 pétitions et 87 exposés à la fin du processus de consultation publique. Suite à l'évaluation de ces documents conjointement avec d'autres documents de base, le Conseil des parcs provinciaux a soumis ses recommandations au ministre des Richesses naturelles.

Le ministre a répondu à l'ensemble des recommandations du Conseil des parcs, les acceptant en partie ou intégralement, ou les refusant pour des raisons spécifiées. Le nouveau plan de gestion du parc sera rédigé de façon à refléter la structure type de planification de gestion établie pour l'ensemble des parcs provinciaux. Il comprendra également les modifications résultant des études antérieures ainsi que les recommandations de la présente étude acceptées par le ministre.

ÉTUDE DU PLAN DIRECTEUR DU PARC ALGONQUIN

APERÇU GÉNÉRAL

Les réactions du ministère aux recommandations du Conseil des parcs provinciaux ont donné un certain poids à l'importance du parc Algonquin tant sur le plan de la préservation et du maintien des valeurs des parcs que sur celui de l'apport à la vie économique, sociale et culturelle de la région. Dans ce contexte, la recommandation principale est celle qui traite de l'objectif d'un tel parc.

En 1974, un débat sur un plan directeur se concentra sur ce sujet. Le rôle important du parc dans son cadre régional fut traité clairement dans la formulation de l'objectif du parc. On en arriva à un équilibre entre le maintien des valeurs du parc et la continuation des valeurs économiques résultant de l'exploitation des ressources du bois et s'acheminant vers les communautés locales et régionales. En 1979 a lieu la première étude du plan où l'on examina l'objectif du parc et réitéra le besoin de maintenir un certain équilibre tout en mettant l'accent sur la primauté des valeurs du parc.

L'étude faite en 1989 aborda de nouveau cette question. De nouveau, le Conseil prit une position qui mit l'accent sur l'importance absolue de protéger les valeurs du parc plutôt que sur les valeurs économiques résultant de l'exploitation du bois. Le ministère fut du même avis que le Conseil des parcs provinciaux sur cette question. Cependant, la réaction du ministère élargit les considérations au-delà de l'économie politique pour englober les valeurs sociales et culturelles qui reviennent au public de la région et de la province, considération importante à une époque où la protection de l'environnement est le souci principal du public. Cette position fournit les éléments de débat et de réponse à toutes les autres questions de cette étude.

ÉTUDE DU PLAN DIRECTEUR DU PARC ALGONQUIN

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Objectif du parc	1
2.	Les cantons de Clyde et de Bruton et l'extension McRae	1
3.	Les bateaux à moteur et le ski nautique	2
4.	Nouvelles initiatives de commercialisation	4
5.	Les ressources historiques	5
6.	Les sentiers	6
7.	Camping aux points d'accès	6
8.	Autres loisirs	7
9.	Redistribution des utilisateurs intérieurs	7
10.	La route Frank McDougall	7
11.	Agence de foresterie du parc Algonquin	8
12.	Étude de la réserve naturelle	10
13.	La pêche	10
14.	Répartition de l'impact de développement économique du parc	11
15.	La zone tampon	12
16.	Terres cédées par lettres patentes et auberges	12
17.	Services aux visiteurs	13
18.	Planification – faune, végétation, incendie, plans, etc.	13
19.	Avions	14
20.	Chalets loués à bail – Directives de construction et d'aménagement	14
21.	Plantes étrangères	14
22.	Sécurité en canot	14
23.	Les postes de recherche	15
24.	Le couloir de ligne hydro-électrique	15
25.	Volontaires	16
26.	Recyclage	17
27.	Remaniement du plan de gestion	17
28.	Centième anniversaire du parc Algonquin	17
29.	Panneaux	17
30.	Système de réservation	18
31.	Les camps de jeunes	18
32.	Pluie acide	18
33.	Mise en application des règlements	18
34.	Les projets de capitalisation	19
35.	Entretien des installations, dotation en personnel, financement	19
36.	Concessions	20
37.	Processus de révision du plan de gestion	20

ÉTUDE DU PLAN DIRECTEUR DU PARC ALGONQUIN – 1989/90

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
QUESTION Nº 1 – OBJECTIF DU PARC	
1. Que l'objectif du parc Algonquin se lise ainsi : «L'objectif est de permettre la poursuite des diverses activités de loisirs dans un environnement sauvage et naturel et de contribuer ainsi à la vie économique de la région.»	Je suis d'accord en principe avec la recommandation du Conseil des parcs. La déclaration de l'objectif du parc Algonquin sera modifiée de la façon suivante : «L'objectif sera de protéger les caractéristiques naturelles et culturelles du parc, de continuer à offrir un choix varié d'activités écologiques récréatives dans un environnement sauvage et naturel, et donc de mettre en valeur la contribution du parc à la vie économique, sociale et culturelle de la région.» Cette reformulation accentue les objectifs ayant trait à la protection et aux loisirs. Par la même occasion, le ministère réitère son engagement à ce que le parc Algonquin contribue à la vie économique de la région grâce à l'industrie forestière, au tourisme et à d'autres initiatives de diversification économique.
QUESTION Nº 2 – LES CANTONS DE CLYDE ET DE BRUTON ET L'EXTENSION MCRAE	
1. Que les cantons de Clyde et de Bruton restent dans le secteur du parc Algonquin et continuent à être des zones de loisirs et d'utilisation et des réserves naturelles.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs à ce que les cantons de Clyde et de Bruton continuent à faire partie du parc Algonquin et à être divisés en zones de loisirs et d'utilisation, de réserve naturelle et historique, sous réserve des décisions portant sur des études des sciences de la terre et de la vie et des études d'ordre culturel.
2. Que l'extension McRae soit ajoutée au parc Algonquin, soumise immédiatement à la réglementation et divisée en secteurs de loisirs et d'utilisation.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs pour que l'extension McRae soit ajoutée au parc provincial Algonquin, soumise immédiatement à la réglementation et soit divisée en zones de loisirs et d'utilisation, sous réserve de décisions portant sur des études des sciences de la terre et de la vie et des études d'ordre culturel.
3. Que le retrait graduel dans un intervalle de vingt et un ans des camps de chasse dans les cantons de Clyde et de Bruton soit confirmé de nouveau en accord avec la politique des parcs provinciaux, à partir du 1er janvier 1989 (jusqu'en 2010), sans compensation.	En conformité avec la politique provinciale, je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que les camps de chasse soient retirés graduellement des cantons de Clyde et de Bruton dans un intervalle de vingt et un ans, à partir du 1er janvier 1989, sans compensation.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
4. Que les camps de chasse dans l'extension McRae soient aussi supprimés graduellement d'ici vingt et un ans, à partir du 1er janvier 1989, sans compensation.	En conformité avec la politique provinciale, je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que les deux camps de chasse, situés dans l'extension McRae, soient retirés progressivement d'ici vingt et un ans, à partir du 1er janvier 1989.
5. Que l'adhésion aux camps de chasse soit réservée aux membres inscrits de chaque club, à partir du 1er janvier 1990.	La chasse sera supprimée graduellement d'ici vingt et un ans (selon les recommandations 3, 4 et 8). En conséquence, si je l'acceptais, la recommandation 5 entraînerait plus d'exclusivité. C'est la raison pour laquelle il m'est impossible d'accepter cette recommandation. Les règlements actuels concernant l'adhésion aux camps de chasse continueront de s'appliquer pendant la période de vingt et un ans.
6. Que les camps de chasse soient avisés par écrit, dès l'acceptation des recommandations 3, 4 et 5 par le ministère des Richesses naturelles.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs et ferai en sorte que les camps de chasse soient avisés par écrit de mes décisions.
7. Que le retrait progressif de tous les permis de piégeage commercial soit confirmé de nouveau, en accord avec la politique des parcs provinciaux (dans un intervalle de vingt et un ans, à partir du 1er janvier 1989) à l'exception du piégeage par les Indiens inscrits	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs. Tous les permis de piégeage commercial seront retirés en conformité avec la politique des parcs provinciaux (d'ici vingt et un ans, à partir du 1er janvier 1989).
8. Que la chasse publique soit supprimée graduellement (d'ici vingt et un ans, à partir du 1er janvier 1989) dans l'extension McRae et les cantons de Clyde et de Bruton.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que la chasse publique soit supprimée dans vingt et un ans, à partir du 1er janvier 1989 dans le secteur de l'extension McRae et dans les cantons de Clyde et de Bruton.
9. Que dans l'extension McRae, l'utilisation de motoneiges et la pratique de la pêche sur glace soient interdites à partir de la date du règlement.	Je suis d'accord en principe avec le Conseil des parcs. Cependant, dans l'extension McRae, l'utilisation de motoneiges sera considérée de la même façon que dans les cantons de Clyde et de Bruton (autorisée uniquement le long de l'emprise de la ligne Hydro). Les règlements de la pêche pour l'extension McRae seront déterminés par le Plan de gestion des pêches du district du parc Algonquin dès qu'il sera modifié pour y inclure les étendues d'eau de cette région. (Les règlements en vigueur ne permettent pas la pêche sur glace en hiver.)
QUESTION N° 3 – LES BATEAUX À MOTEUR ET LE SKI NAUTIQUE	
A) LES BATEAUX À MOTEUR	
1. Que la puissance (horsepower) illimitée soit permise sur le lac Opeongo.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que la puissance (horsepower) soit illimitée sur le lac Opeongo.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
2. Que la puissance (horsepower) sur les lacs loués à bail soit limitée à 20 ch, à partir du 1er janvier 1992, à l'exception des besoins utilitaires, tel qu'approuvé chaque année par le surintendant du parc : camps de jeunes, auberges, pourvoyeurs et autres exploitants.	· Je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que la puissance (horsepower) sur les lacs loués à bail (qui permettent actuellement la puissance (horsepower) illimitée), soit limitée à 20 ch, à partir du 1er janvier 1993, avec les exceptions suivantes approuvées chaque année par le surintendant des parcs : camps de jeunes, auberges, pourvoyeurs et autres commerces. · Tous les autres lacs maintiendront les limites actuelles de puissance.
3. Que la limite de puissance (horsepower) s'applique à la partie du lac Galeairy qui se trouve à l'intérieur du parc.	Puisque la moitié du lac Galeairy se trouve à l'extérieur du parc Algonquin, il ne s'avère pas très commode de fixer une limite de puissance (horsepower) à l'intérieur du parc. C'est pourquoi nous considérons que ce lac, tout comme le lac Opeongo, devrait être un des deux lacs où une puissance (horsepower) illimitée est autorisée.
4. Que le ministère des Richesses naturelles examine un accord de collaboration afin de prévoir la mise à disposition d'un bateau de secours sur les lacs Cedar, Smoke et Kiosk.	Mon personnel se chargera de déterminer la possibilité d'un tel accord avec les concessionnaires locaux afin de mettre à la disposition des gens un bateau de secours d'une grandeur convenable sur les lacs Cedar, Smoke et Kiosk.
B) SKI NAUTIQUE	
1. Que l'interdiction dont a convenu le ministère en 1979 pour le ski nautique et autres activités sportives nautiques telles que la planche et le ski soit immédiatement mise en vigueur dans les lacs et eaux du parc Algonquin.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que l'interdiction convenue par le ministère en 1979 pour le ski nautique et les autres activités sportives nautiques soit mise en vigueur immédiatement dans tous les lacs et eaux du parc Algonquin à partir du 1er avril 1992.
2. Que des lettres soient envoyées à tous ceux qui sont concernés (camps, détenteurs de bail, etc.) dans le secteur du parc, les avisant de cette interdiction.	Des lettres devront être envoyées à tous ceux concernés par cette dernière ou par d'autres politiques nouvellement adoptées.

LACS LOUÉS À BAIL OÙ UNE PUISSANCE (HORSEPOWER) SUPÉRIEURE PASSERAIT DE «ILLIMITÉE» À 20 CH

Bonita	*Kingscote	*Smoke
*Cache	*Kioshkokwi	*Source
*Canoe	*Lake of Two Rivers	*Tanamakoon
*Cedar	Little Cauchon	*Tea
*Rock		*Whitefish

*Ski nautique maintenant permis

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
QUESTION N° 4 – NOUVELLES INITIATIVES DE COMMERCIALISATION	
A) CHOIX D'HÉBERGEMENT	
i) Nouvelle auberge	
1. Que l'auberge proposée, telle que décrite par Laventhol et Horvath dans leur récente étude de commercialisation, ne doive pas être construite à l'intérieur du parc Algonquin.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que l'auberge touristique proposée, du type décrit par Laventhol et Horvath dans leur récente étude de commercialisation, ne soit pas construite à l'intérieur du parc Algonquin. Cependant, j'aimerais que mon personnel continue de considérer les choix d'hébergements couverts d'un toit mais moins complexes que ceux proposés par Laventhol et Horvath. Je me base sur le résultat du «questionnaire» condensé de l'étude de 1989 qui fut distribué et rempli par 1 900 personnes qui fréquentent actuellement le parc. Pour être plus précis, 62 pour 100 des campeurs actuels du parc sont d'accord qu'il devrait exister une auberge à prix modique et 63 pour 100 ont déclaré qu'ils utiliseraient une telle installation.
ii) Cabanes de campagne, pensions	
1. Qu'un projet pilote soit mis en oeuvre pour la région de Achray et de Grand Lake. Ce project devra comprendre la mise en place d'une pension en utilisant les structures existantes, à condition qu'un programme de services aux visiteurs (promenades, spectacles) soit mis en oeuvre.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs que l'on explore la meilleure façon d'utiliser les structures déjà existantes dans la région de Achray et de Grand Lake. Un programme de services aux visiteurs sera également mis en place offrant des choix de sentiers d'interprétation de la nature, des guides décrivant les caractéristiques importantes de la région et des spectacles organisés au cours de l'été. Ce programme peut être modifié si les installations à Achray sont elles-mêmes améliorées.
2. Que la maison «en pierre» et la maison en rondins de Tom Thomson situées à Achray soient restaurées et conservées aux fins du programme de services aux visiteurs.	Je suis d'accord en principe à ce que la maison en pierre et la cabane de Tom Thomson situées à Achray soient restaurées et conservées aux fins d'utilisation ultérieure dans le cadre d'un programme étendu de services aux visiteurs, une fois qu'un tel programme est assuré par les demandes croissantes. En attendant, la maison en pierre et la cabane en rondins seront utilisées par le personnel du district pour l'administration du programme intérieur de la partie est du parc Algonquin.
3. Qu'aucun autre hébergement couvert d'un toit ne sera alors envisagé pour le parc Algonquin à l'heure actuelle.	Tel qu'indiqué auparavant, j'aimerais que mon personnel continue d'étudier les types d'hébergements modestes. Les visiteurs de l'intérieur utilisent maintenant les anciennes cabanes de garde forestier, disséminées dans le parc. Ces constructions représentent une partie de l'histoire du parc et devraient, dans la mesure du possible, être restaurées pour permettre aux gens de s'y installer, et aussi de préserver une partie de l'héritage du parc.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
B) CENTRE DE PERFECTIONNEMENT	
1. Qu'un programme d'activités de plein air, visant à acquérir des techniques soit établi pour le parc Algonquin, en utilisant les installatiors déjà existantes et selon le modèle du parc provincial Frontenac. L'emploi de bénévoles et d'invités spéciaux afin de maintenir un programme à coût modique est particulièrement encouragé.	Je suis d'accord en principe à ce qu'un meilleur programme d'activités de plein air visant à acquérir des techniques soit établi pour le parc Algonquin en utilisant les installations existantes. Mon personnel examinera cette recommandation de près afin de déterminer s'il existe des installations pouvant être utilisées aux fins de ce programme. L'emplacement du musée serait un choix une fois que le nouveau centre de visiteurs sera terminé.
C) STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION	
1. Qu'une approche intégrée pour la commercialisation des parcs provinciaux soit établie par la création d'un poste de commercialisation à plein temps au sein de la Direction des parcs et des zones de loisirs.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs. Un poste de commercialisation sera créé au sein de la Direction des parcs et des zones de loisirs. La stratégie de commercialisation des parcs provinciaux, dont il est question dans la préface, est maintenant parachevée et un plan global de commercialisation est un voie d'être formulé. Ce serait un moment propice pour qu'une personne au sein de la Direction se consacre à cette initiative et à sa mise en oeuvre dans le système.
2. Qu'une stratégie de commercialisation soit élaborée afin de mettre l'accent sur les objectifs établis pour le parc Algonquin et principalement sur celui de promouvoir l'expérience en région sauvage offerte par le parc dans les socteurs avoisinants d'une région urbaine.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs et mon personnel est déjà en train d'élaborer une stratégie de commercialisation en collaboration avec les associations touristiques locales, les commerces et le ministère du Tourisme et des Loisirs.
QUESTION N° 5 – LES RESSOURCES HISTORIQUES	
1. Que le plan d'aménagement des ressources historiques soit terminé en 1993. Un tel plan devrait comprendre : a) un inventaire et une évaluation des lieux historiques et des structures; b) un système de zones historiques; c) des directives de gestion.	Des inventaires et évaluations ont été faits sur des lieux historiques spécifiques et sur des structures. De plus, les directives de gestion ont été rédigées pour quelques-uns d'entre eux. Il existe également un système de zone historique détaillé dans le plan directeur de 1974. Cependant, il s'avère nécessaire de combiner tous ces renseignements et indications dans le plan d'aménagement des ressources historiques. Mon personnel achèvera ce plan au cours des années à venir.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
2. Que le dossier historique du parc Algonquin soit établi pour 1993 et par la suite mis à jour chaque année. Que les groupes suivants soient invités à contribuer au dossier historique : · Friends of Algonquin · Algonquin Park Residents' Association · Individual Cottage Leasehold Lake Associations · Les auberges touristiques · Les camps de jeunes · Agence de foresterie du parc Algonquin · Les pourvoyeurs · Les personnes intéressées.	Il existe des dossiers historiques du parc Algonquin. J'ai demandé à mon personnel de réunir ces dossiers et de concevoir une stratégie visant leur mise à jour sur une base annuelle.
3. Qu'on accorde une plus grande priorité à l'obtention de fonds pour les ressources historiques et archéologiques du parc et qu'une personne compétente dans le domaine historique soit engagée à plein temps au sein du parc.	Je prendrai cette recommandation avec grande considération en examinant les besoins en personnel pour le nouveau centre des visiteurs.
QUESTION N° 6 – SENTIERS	
1. Le Conseil des parcs encourage les trois initiatives concernant les sentiers (Bat Lake, Track et Tower, et les sentiers Centennial Ridges) entreprises par le personnel des parcs et recommande qu'ils soient opérationnels le 1er janvier 1993.	Je remercie le Conseil des parcs de son soutien pour ce qui est de ces trois nouveaux sentiers. Ils sont en cours d'aménagement et seront à la disposition du public en 1993.
2. Que des sentiers d'utilisation de jour ou servant à des randonnées soient aménagés dans la partie nord-est du parc.	Je suis d'accord en principe avec le Conseil des parcs pour que des sentiers d'utilisation de jour ou servant à des randonnées soient aménagés dans la partie nord-est du parc; cependant, il s'avère nécessaire d'étudier la demande et les impacts éventuels sur les autres programmes établis pour le parc.
3. Qu'un guide complet des sentiers du parc Algonquin soit conçu et présenté de manière à en faciliter la consultation par les utilisateurs de l'ensemble des sentiers du parc.	Les résultats que nous avons obtenus quant aux renseignements sur les sentiers existants dans le parc indiquent que tout marche bien. Le groupe «Friends of Algonquin» offre les guides sur les sentiers sous forme d'une trousse et envisage de concevoir pour les trousses une présentation plus attrayante. La conception d'un livre de poche est à considérer.
QUESTION N° 7 – CAMPING AUX POINTS D'ACCÈS	
1. Que les terrains de camping à Rain Lake, et aux points d'accès de Kiosk, Brent et Achray soient maintenus dans leur capacité actuelle ou au-delà de celle-ci. Qu'ils soient réaménagés selon les normes de base établies par le ministère pour ce qui est de la qualité exigée d'un terrain de camping. De plus, la restriction imposée aux campeurs, limitant à une nuit l'utilisation de ces points d'accès doit être annulée.	Je remercie le Conseil des parcs de soutenir le projet visant à maintenir des terrains de camping à Rain Lake, Kiosk, Brent et Achray, dans leur capacité actuelle ou au-delà de celle-ci et à réaménager selon les normes de base établies par le ministère pour ce qui est de la qualité exigée d'un terrain de camping. Ce project sera entrepris dès que les fonds seront disponibles. Je consens à ce que la restriction imposée aux campeurs, limitant à une nuit l'utilisation de ces points d'accès, soit annulée.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
QUESTION Nº 8 – AUTRES LOISIRS (PROMENADES À CHEVAL ET À VÉLO DE MONTAGNE)	
1. Que pendant deux ans la région de Stewart Spur et de White Partridge Lake soit utilisée comme sentier de randonnée à cheval afin d'évaluer la demande, l'impact environnemental et les coûts d'entretien reliés à cette activité.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que nous procédions à un essai de deux ans en vue de déterminer l'impact des sentiers de randonnée à cheval dans le parc Algonquin. Cependant, il se peut que la région de Stewart Spur et de White Partridge Lake ne soit pas la région la plus propice pour un tel essai. J'ai demandé à mon personnel de déterminer s'il existe d'autres possibilités plus accessibles au public avant d'entreprendre un projet de sentiers.
2. Qu'aucune considération ne soit accordée à l'établissement d'un réseau de sentiers de randonnée à cheval dans le couloir de la route 60.	Le couloir de la route 60 fera partie de l'étude.
3. Que la création d'un sentier officiel pour vélos de montagne soit remise et envisagée lors de la prochaine étude du plan d'aménagement.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs pour que la création d'un sentier officiel pour vélos de montagne soit retardée. Cependant, je pense qu'il y a un besoin de parcours cyclables en parallèle avec le route 60 pour offrir aux visiteurs la possibilité de se rendre à bicyclette de leur terrain de camping aux installations longeant le couloir de la route 60 en toute sécurité. L'utilisation de l'ancienne voie ferrée entre les terrains de camping Mew et Rock Lake est à considérer.
QUESTION Nº 9 – REDISTRIBUTION DES UTILISATEURS INTÉRIEURS	
1. Que des points de destination distincts soient aménagés afin de minimiser le conflit de destination entre des campeurs et des excursionnistes en canot.	Mon personnel est déjà en train de construire des terrains à l'intérieur du parc pour satisfaire à la demande. Une des premières régions à être aménagées fut Parkside Bay sur le lac Ragged. Le personnel du parc continuera d'étudier d'autres régions potentielles pour y aménager des emplacements de camping.
2. Qu'une étude et une analyse approfondies du système actuel de quota soit entreprise. Celle-ci comprendrait : · Les besoins changeants des visiteurs du parc · La demande actuelle d'un quota disponible · Les révisions possibles au système de quota actuel, et · Un système permettant de réviser les quotas tous les cinq ans en vue de répondre aux besoins des utilisateurs et d'assurer la protection de l'environnement.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs pour qu'une étude et une analyse approfondies du système de quota actuel soient entreprises. J'ai demandé à mon personnel d'entreprendre ce projet dès que possible.
3. Que tous les points d'accès soient améliorés et maintenus selon les normes du parc afin de garantir des installations et niveaux de service comparables.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs. Que tous les points d'accès soient améliorés et maintenus selon les normes du parc afin de garantir des installations et des niveaux de service comparables.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
4. Que le système de réservation totale soit maintenu, et que le personnel de réservation aide les gens qui ne peuvent se rendre à l'intérieur à partir de la route 60 à choisir d'autres plans en d'autres parties du parc.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs pour que le système de réservation totale soit maintenu. Le personnel de réservation devra aider les gens qui ne peuvent pas se rendre à l'intérieur à partir de la route 60 à faire d'autres plans pour d'autres parties du parc. J'ai demandé à mon personnel d'étudier d'autres moyens de rejoindre le public voyageur afin de fournir ces renseignements.
QUESTION N° 10 – LA ROUTE FRANK MACDOUGALL	
1. Que la limite de vitesse soit réduite de 80 kilomètres à l'heure à 60 kilomètres à l'heure sur une distance de 9 kilomètres de l'autoroute, à partir de l'entrée du sentier pédestre Highland jusqu'à un point un peu plus loin de l'entrée du terrain de camping Pog Lake. Ceci aidera à assurer la sécurité du public qui se promène, observe la faune et fait des voyages et à réduire le bruit de l'autoroute dans les terrains de camping, sur les sentiers et dans les auberges adjacentes. Les résultats qui découleront d'une mise à l'essai de deux ans serviront de base pour d'autres prises de décisions.	Je suis en faveur de la recommandation du Conseil des parcs et je demanderai à mon personnel d'entamer des discussions avec le personnel du ministère des Transports au sujet du projet de cette recommandation pour la haute saison touristique.
2. Que, dans le but d'obtenir une telle route, une nouvelle conception d'autoroute soit considérée, telle que la construction de postes d'observation et de points d'arrêt avec des indications afin d'interpréter différentes caractéristiques.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs qu'afin d'obtenir une telle route, une nouvelle conception d'autoroute doit être considérée, telle que la construction de postes d'observation, de points d'arrêt avec des indications pour interpréter les différentes caractéristiques. Le personnel du parc rencontrera le personnel du ministère des Transports pour déterminer une stratégie et un processus de planification afin d'améliorer la route 60.
3. Que la Police provinciale de l'Ontario, qui s'efforce à faire respecter les limites de vitesse en vigueur dans le parc soit encouragée à poursuivre l'application de ces mesures strictes.	Je remercie le Conseil des parcs de soutenir les efforts de la Police provinciales de l'Ontario visant à faire respecter les limites de vitesse en vigueur dans le parc et le personnel du parc Algonquin continuera d'encourager l'application de ces mesures strictes.
QUESTION N° 11 – AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN	
A) GESTION DU BOIS ET RÉCOLTE	
1. Que le Conseil des parcs provinciaux apporte son soutien au projet de gestion forestière (Entente n° 490000) entrepris en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles, lequel précise le nom des entreprises auxquelles l'Agence de foresterie du parc Algonquin vendra le bois de la Couronne en provenance du parc Algonquin, et l'approbation écrite, requise par le ministre, du volume de chaque entreprise.	Je remercie de Conseil des parcs pour son soutien au projet de gestion forestière (Entente 490000).

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
2. Que le but général soit de maintenir l'acheminement des produits forestiers vers les scieries existantes (17) et non pas d'essayer d'établir d'autres industries qui dépendraient des ressources de bois du parc Algonquin.	Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question nº 1, je suis d'accord avec le remaniement de l'objectif du parc soulignant davantage la protection, les loisirs, les expériences dans un environnement sauvage et naturel tout en maintenant l'engagement du gouvernement à ce que le parc continue de contribuer à la vie économique, sociale et culturelle de la région. C'est pourquoi, les plans de gestion du bois (PGB), non le nombre de scieries, imposeront le type et la quantité de bois à être enlevé. La priorité pour moi est celle d'une forêt saine dans la zone de loisirs et d'utilisation qui fournit un habitat pour les animaux du parc et d'excellentes possibilités pour le canotage ou les randonnées, mais aussi qui produit du bois pour l'économie de la région.
3. Que la coupe admissible annuelle reste à 610 400 mètres cubes sans aller jusqu'à atteindre 630 000 mètres cubes. De plus, la coupe admissible annuelle devra être révisée lorsque l'étude de la zone sauvage proposée de la région de l'est sera terminée (Question nº 11).	La coupe admissible annuelle devrait refléter une bonne gestion forestière et pas seulement un cubage spécifique. La région de gestion du bois (zone de loisirs – zone d'utilisation) sera soumise à des adaptations de temps à autres et devra s'en tenir à toutes les restrictions précisées dans les exigences du plan directeur et de l'évaluation environnementale relativement à la coupe du bois (superficie de la partie à déboiser par année, écrans sonores, réglementation relative à la coupe du bois près des portages et des étendues d'eau, périodes de débardage, objectifs des pêches et d'habitat faunique).
4. Que la prochaine ébauche de plan de gestion pour le parc Algonquin soit disponible au bureau principal et dans les bureaux régionaux du ministère des Richesses naturelles pour qu'elle soit examinée par le public. Qu'une période de 60 jours soit octroyée pour les commentaires du public. De plus, une version très claire du plan de gestion du bois donnant un bref aperçu des régions devant faire l'objet de coupes, des méthodes de sylviculture recommandées, etc., doit être préparée et mise à la disposition du public.	Je consens à étudier notre stratégie de consultation publique pour une meilleure compréhension, et à améliorer l'accès par le public aux prochains plans de gestion du bois. Le processus d'examen est actuellement à l'étude dans les séances d'évaluation environnementale par catégorie de la gestion du bois. Des délais d'étude indiqués dans ce processus seront respectés. Je consens également à ce qu'une version très claire du plan de gestion du bois soit mise à la disposition du public.
5. Que le Conseil soutienne les directives de planification établies pour les zones sensibles afin de minimiser les conflits pouvant survenir entre les activités d'exploitation et les autres types d'activités entreprises dans le parc Algonquin.	Je remercie le Conseil des parcs d'appuyer les directives de planification établies pour les zones sensibles dans le but de minimiser les conflits entre les activités d'exploitation et les autres types d'activités entreprises dans le parc.
6. Que le Conseil des parcs accepte que l'Agence de foresterie du parc Algonquin marque le bois sous la supervision du surintendant du parc ou des personnes désignées.	Le personnel du parc Algonquin procède à des vérifications régulières en conformité avec les directives de gestion forestière.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
B) HERBICIDES	
1. Que l'Agence de foresterie du parc Algonquin révise son manuel du terrain afin d'identifier les types de terrains, si petite que soit leur surperficie, qui nécessitent l'emploi d'herbicides pour remettre en liberté certaines espèces, essentiellement le pin, et de plus, que les herbicides ne soient utilisés qu'en dernier recours.	Je suis d'accord avec cette recommandation. Au parc Algonquin, nous examinerons des solutions viables préférables à l'emploi d'herbicides pour les besoins de la sylviculture.
C) RÉSEAUX ROUTIERS	
1. Qu'en ce qui concerne le réseau routier principal donnant accès à la forêt, les routes de Rock Lake et de Opeongo Lake soient inscrites dans l'Entente sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.	L'entretien du réseau routier donnant au public l'accès au parc, y compris les routes de Rock Lake et de Opeongo, fera partie d'une étude effectuée par l'A.F.A. et le MRN avant la signature du nouveau projet de gestion forestière.
2. Que des routes tertiaires soient indiquées sur les cartes forestières et que ces cartes soient remises au surintendant des parcs.	Toutes les routes, y compris les routes tertiaires, sont et continueront d'être approuvées par le personnel du MRN avant leur construction. Le rapport annuel indiquera ces routes sur les cartes.
QUESTION N° 12 – ÉTUDE DE LA RÉSERVE NATURELLE	
1. Que le Conseil des parcs apporte son soutien à l'étude du système de réserve naturelle ainsi qu'à l'augmentation proposée du nombre de réserves naturelles soit de 10 000 hectares, portant la superficie actuelle de 31 000 hectares à 41 000 hectares.	Je suis au courant des rapports de Brunton et Speck ainsi que de l'augmentation proposée du nombre de réserves naturelles soit de 10 000 hectares. J'accepte la recommandation du Conseil sous réserve de l'examen des résultats de ces études. Des décisions finales sur les réserves naturelles choisies seront prises le 31 décembre 1991.
2. Qu'une interdiction immédiate soit instituée sur toute activité d'exploitation forestière envisagée à l'intérieur des réserves naturelles et, de plus, que des routes soient interdites d'accès au départ des réserves naturelles.	L'interdiction d'effectuer des opérations forestières dans les réserves naturelles choisies est déjà en vigueur. Je suis d'accord qu'il devrait également être interdit toute suggestion de nouvelle routes qui traverseraient les réserves naturelles. Des décisions finales sur les réserves naturelles choisies seront prises en temps opportun.
3. Que la proposition d'une zone sauvage assez grande dans la partie est du parc Algonquin soit plus amplement examinée au cours des cinq prochaines années.	Suite aux décisions finales sur le choix du système de réserves naturelles mentionné à la partie 12 (1) ci-dessus, une étude de la zone sauvage qui a trait à la partie est du parc sera entamée et terminée le 31 décembre 1993.
QUESTION N° 13 – LA PÊCHE	
1. Le Conseil des parcs apporte son soutien aux efforts déployés pour protéger la diminution des réserves de touladi près de la route 60 et pour préserver la qualité de la pêche à la truite à l'intérieur du parc.	Je remercie le Conseil des parcs de soutenir nos efforts visant à réduire la baisse des réserves de touladi près de la route 60 et à maintenir une certaine qualité de la pêche à la truite à l'intérieur du parc.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
2. Que l'utilisation d'appâts vivants, ainsi que des détecteurs de poissons et tout autre équipement connexe, soit interdite immédiatement dans le parc provincial Algonquin.	Les restrictions quant aux appâts et aux engins de pêche sont un des moyens pouvant conduire à une pêche plus productive. Ce plan de gestion des pêches pour le parc est actuellement en exécution. Son but est de protéger les ressources de pêche du parc et de toujours fournir des possibilités de pêche de qualité pour tous ceux qui visitent le parc. Si, à une date ultérieure, ces objectifs ne sont pas satisfaisants, d'autres choix telles que les restrictions quant à l'emploi d'engins de pêche et une interdiction totale d'utilisation d'appâts vivants seront alors étudiés.
QUESTION Nº 14 – RÉPARTITION DE L'IMPACT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PARC	
1. Que la signalisation de l'autoroute soit étudiée afin de s'assurer que la présence d'un parc et ses possibilités sont visibles sur toutes les autoroutes avoisinant le parc.	Je suis d'accord avec cette recommandation. Il est normal pour les surintendants du parc d'exécuter des fonctions; cependant, un programme plus structuré sera instauré et fera partie d'une stratégie de commercialisation pour le parc.
2. Que les autorités du parc rencontrent les groupes intéressés dans le parties est, ouest et nord du parc afin de discuter de possibilités économiques avantageuses.	Je suis d'accord avec cette recommandation. Le surintendant du parc rencontre actuellement ces groupes et rendra cette recommandation formelle avec les activités de la recommandation 1 ci-dessus.
3. Qu'on procède à l'aménagement des points de destination sur les parties est, ouest et nord du parc. Cela pourrait comprendre un terrain de camping réaménagé et une pension à Achray, un terrain de camping réaménagé et une route refaite à Brent et un point de départ dans la partie ouest du lac Rain. Des sentiers (de randonnée, d'interprétation de la nature, etc.) et un programme de services aux visiteurs devraient être mis sur pied à chaque aménagement de points de destination.	Cette recommandation nécessite une étude plus approfondie et fera partie d'une plus ample étude mettant l'accent sur la moitié nord du parc afin de déterminer les besoins et les aménagements appropriés pour ces différentes régions.
4. Que toutes les cartes du parc décrivent clairement les routes d'accès au parc. De plus, qu'une entrée du côté sud soit considérée dans la région des lacs Galipo. Cela permettra aux gens d'avoir accès à la région d'Haliburton.	Quelques-unes des cartes du parc décrivent toutes les routes d'accès au parc; cependant, il s'avérera nécessaire que toutes les cartes du parc fournissent ces renseignements. Une route d'accès à la région des lacs Galipo, à partir de la région d'Haliburton, demande une étude plus approfondie afin d'étudier les possibilités de réalisation. Des terrains privés s'étendent entre l'agglomération de Haliburton et des lacs Galipo, et il est possible que l'on doive considérer la possibilité d'association avec des propriétaires de terrains privés en vue de faciliter un tel accès.
5. Que le personnel du parc soit bien informé sur les possibilités de loisirs offertes dans toutes les parties du parc.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs. La formation du personnel est actuellement assurée par le biais de programmes d'information de la clientèle. Le personnel recevra un guide d'information auquel il peut recourir pour répondre aux questions des visiteurs.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
6. Que des efforts soient déployés pour s'assurer que les gens de toutes les communautés avoisinantes soient au courant des possibilités d'emploi offertes dans le parc.	Je suis d'accord avec cette recommandation. Mon personnel assure actuellement la promotion des possibilités d'emploi offertes dans le parc auprès des collectivés locales.
QUESTION Nº 15 – LA ZONE TAMPON	
1. Qu'une politique relative aux zones tampons pour tous les parcs provinciaux soit élaborée et intégrée aux politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario. De plus, l'établissement d'une zone sensible aux alentours de chaque parc est également recommandé.	Je partage l'intérêt que porte le Conseil des parcs à l'impact que les activités d'aménagement et de gestion adjacentes aux parcs provinciaux pourraient avoir sur les ressources des parcs. J'en ai conclu que le processus d'aménagement du territoire du district est un moyen bien plus efficace qu'une zone tampon pour assurer la protection des ressources du parc. Par conséquent, les directives sur l'aménagement du territoire du district seront modifiées pour qu'elles incluent une zone sensible qui assurera la protection des ressources du parc dans l'étude de l'ensemble des activités d'aménagement adjacentes aux limites du parc Algonquin.
2. Que la zone tampon actuelle de 1 mille soit rescindée et remplacée par une zone sensible s'étalant sur 1 mille et, de plus, que la zone sensible soit reflétée dans les directives sur l'aménagement du territoire des districts de Pembroke, Bancroft, Minden, North Bay, Bracebridge et du parc Algonquin. De plus, la Loi sur les évaluations environnementales doit être strictement appliquée dans la zone sensible.	J'appuie la recommandation visant à rescinder la zone tampon. Les directives actuelles sur l'aménagement du territoire, pour les districts aux alentours du parc, dictent que la région adjacente du parc Algonquin suive la direction du plan directeur. Pour assurer un contrôle adéquat de la région adjacente à la limite du parc, des directives seront incluses dans le plan d'aménagement révisé du parc. Il ne faudrait pas limiter notre intérêt aux régions situées à 1 mille des limites du parc. Il peut arriver qu'un projet d'aménagement proposé pour une région située à plus d'un mille ait un effet sur le parc. Une analyse d'impact appropriée s'avérerait donc nécessaire.
3. Que la région de la terre de la Couronne, à l'ouest de Brain Lake, délimitée de trois côtés par le parc, soit régularisée en étant ajoutée au parc et soumise à la réglementation.	Cette proposition nécessite une étude afin de déterminer si elle est appropriée.
QUESTION Nº 16 – TERRES CÉDÉES PAR LETTRES PATENTES ET AUBERGES	
1. Que les propriétés du secteur privé dans le parc Algonquin soient acquises dans la mesure du possible, et que le début de l'expropriation soit prolongé de 1996 à 2017.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que les propriétés du secteur privé dans le parc Algonquin soient acquises dans la mesure du possible, et que le début de l'expropriation soit prolongé de 1996 à 2017, afin de refléter la politique actuelle sur les chalets loués à bail vis-à-vis des dates de cession de possession.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
QUESTION Nº 17 – SERVICES AUX VISITEURS	
1. Que le plan de services aux visiteurs soit révisé, mis à jour s'il y a lieu, et utilisé pour guider la mise en oeuvre du programme de services aux visiteurs. Ce programme doit être considéré comme une priorité dans l'affectation des fonds. De plus, que toutes les activités actuelles du programme soient révisées chaque année et mises à jour tel que requis. Que la création de nouvelles activités du programme soit considérée comme un besoin continuel.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.
2. Que la programmation des services aux visiteurs soit davantage élaborée afin de permettre une participation accrue des handicapés physiques.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Nous aménageons, à l'heure actuelle, des installations comme le nouveau sentier du musée des premiers bûcherons et les points d'exposition, ainsi que le nouveau centre de services aux visiteurs (actuellement en construction), lesquels permettront la participation des handicapés physiques.
QUESTION Nº 18 – PLANIFICATION – FAUNE, VÉGÉTATION, INCENDIE, PLANS, ETC.	
1. Qu'un plan d'aménagement de la faune soit établi et mis en application dès le 1er janvier 1995.	Je suis d'accord qu'une stratégie de gestion de la faune soit mise au point pour 1995, laquelle établira un objectif pour les plans de gestion détaillés qui s'ensuivront.
2. Qu'un plan de gestion de la végétation soit établi et mis en application dès le 1er janvier 1995. Ce plan ne fera pas partie du plan de gestion du bois, sous le contrôle de l'Agence de foresterie du parc Algonquin.	Je suis d'accord qu'une stratégie de gestion de la végétation soit mise au point avant la préparation du prochain plan de gestion du bois pour le parc Algonquin. Un tel plan ne servira pas seulement de contexte pour les objectifs du P.G.B. dans la zone de loisirs ou d'utilisation, mais aussi servira à orienter et à guider la gestion de toute autre zone du parc, établissant ainsi un objectif pour des plans de gestion plus détaillés.
3. Qu'un plan complet de gestion des incendies pour toutes les zones du parc Algonquin soit préparé et mis en application dès le 1er janvier 1995.	Je suis d'accord avec la recommandation nº 3; cependant, les considérations visant la gestion des incendies pour toutes les zones seront incorporées dans la stratégie de gestion de la végétation puisque l'incendie est parfois utilisé pour la gestion de certaines espèces de végétation.
4. Que le surintendant du parc préside un comité directeur avec pour mandat d'assurer la préparation, la coordination et la mise en application des plans de gestion des ressources requis.	Je suis d'accord que le surintendant du parc préside un comité directeur avec pour mandat d'assurer la participation, la coordination et la mise en application de stratégies et de plans de gestion des ressources requis.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
QUESTION N° 19 – AVIONS	
1. Que le terrain d'aviation Lake of Two Rivers reste fermé.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs de ne pas créer de terrain d'aviation dans les aires ouvertes adjacentes aux terrains de camping Mew et Lake of Two Rivers. Dans le contexte d'une stratégie globale de gestion de la végétation, on étudiera la possibilité de planter des arbres en petits groupes et, en même temps, de maintenir des aires ouvertes pour les bleuets.
2. Que la politique actuelle interdisant l'accès au parc Algonquin par des avions privés se poursuive.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.
3. Que le ministre des Richesses naturelles communique avec le ministre de la Défense nationale et exprime sa très forte objection aux vols militaires à basse altitude qui se font actuellement au-dessus du parc Algonquin.	Je demanderai l'appui du gouvernement fédéral pour mettre fin aux vols militaires à basse altitude au-dessus du parc Algonquin.
QUESTION N° 20 – CHALETS LOUÉS À BAIL – DIRECTIVES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT	
1. Que le Conseil des parcs provinciaux apporte son soutien à la mise en application du document révisé intitulé : «Lignes directrices de construction et d'aménagement des chalets loués à bail dans le parc Algonquin».	J'apprécie l'intérêt du Conseil des parcs dans la mise en application du document révisé intitulé : «Lignes directrices de construction et d'aménagement des chalets loués à bail dans le parc Algonquin». J'ai demandé à mon personnel de publier un document officiel (M.R.N.) sous le même titre. Ce document sera considéré comme une annexe au plan d'aménagement révisé du parc Algonquin (Plan directeur remanié).
QUESTION N° 21 – PLANTES ÉTRANGÈRES	
1. Que des espèces étrangères vivaces soient interdites dans le parc Algonquin.	Je suis d'accord avec cette recommandation du Conseil des parcs.
QUESTION N° 22 – SÉCURITÉ EN CANOT	
1. Que tout le personnel en mesure d'offrir des conseils sur les parcours de canotage soit bien conscient des dangers inhérents aux différents parcours. Des séances d'information avec des gardes forestiers intérieurs devraient être obligatoires.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
2. Que toutes les personnes intéressées soient contraintes de remplir un questionnaire d'auto-classement avant l'émission de leur permis. Un certain nombre de «non» suggérerait aux demandeurs qu'ils s'informent davantage. Des centres de canotage devraient ensuite employer un nombre suffisant de personnes pour permettre de passer un certain temps avec des pagayeurs débutants avant qu'ils ne se lancent.	Cette recommandation est un objectif important mais ne serait pas acceptable par le public qui s'intéresse au canotage, ni serait-elle facile à mettre en application. Néanmoins, mon personnel étudiera de nouveaux moyens de renseigner le visiteur sur les techniques à connaître aux fins de voyages à l'intérieur du parc.
3. Que le nombre de gardes employés dans le parc Algonquin soit augmenté. De plus, que les gardes soient employés dans le parc dès le début du mois de mai afin de répondre aux besoins des pagayeurs en eau vive et l'ouverture de la saison de la pêche lorsque l'eau est particulièrement haute et froide.	J'apprécie l'intérêt que porte le Conseil des parcs au nombre de gardes. Le besoin de gardes supplémentaires sera évalué par le biais d'une étude amorcée par le surintendant sur un mode de fonctionnement intérieur approprié devant guider les activités du parc jusqu'au prochain siècle.
4. Que le guide de parcours de canotage soit préparé et qu'il comporte des descriptions des divers parcours, du système de classification des parcours, et des types d'itinéraires.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Celle-ci confirme une des voies qui fut identifiée dans l'étude de Laventhol et de Horwath qui, à mon avis, aidera à renseigner les visiteurs sur les possibilités que peut leur offrir Algonquin. Ce guide de parcours de canotage peut se révéler un outil efficace pour la répartition plus égale des différents types d'utilisation du parc et réduire les encombrements présents.
QUESTION N° 23 – LES POSTES DE RECHERCHE	
1. Qu'un plan de gestion de recherche soit préparé dans un futur rapproché afin d'identifier et d'éclaircir le rôle de la recherche dans le parc.	Je suis d'accord. Une stratégie de gestion de la recherche sera établie pour le parc.
2. Que les quatre postes de recherche situés dans le parc Algonquin poursuivent leurs activités et que les plans de travail de recherche soient approuvés par le surintendant du parc chaque année.	Je suis d'accord à ce qu'il y a un besoin constant de postes de recherche dans le parc Algonquin. Le nombre et l'emplacement des postes seront déterminés dans la stratégie de gestion de la recherche. Je suis aussi d'accord avec le concept des plans de travail de recherche, mais je pense que ceux-ci devraient être approuvés chaque année par le surintendant et la direction compétents suivant la politique sur les parcs provinciaux en vigueur.
QUESTION N° 24 – LE COULOIR DE LIGNE HYDRO-ÉLECTRIQUE	
1. Que les motoneiges soient autorisées à continuer d'utiliser l'emprise de la ligne hydro-électrique dans le canton de Clyde.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
2. Que l'utilisation de motoneiges ne soit pas autorisée ailleurs dans le parc.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs à ce que l'utilisation de motoneiges ne soit pas permise dans le parc, sous réserve d'une permission spéciale accordée par le surintendant du parc. (Par exemple, le surintendant peut permettre à un détenteur de bail d'utiliser une motoneige pour aller à son chalet aux fins du déneigement.)
3. Que l'emploi d'herbicides soit interdit le long du couloir hydro-électrique.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs et mon personnel se mettra à la tâche de trouver, en collaboration avec Ontario Hydro et le ministère des Transports de l'Ontario, les différents moyens de traiter la question concernant leur emprise respective. (Cela pourrait comporter la plantation d'espèces spéciales à faible croissance.)
4. Que l'emprise de la ligne de transmission actuelle ne soit pas élargie.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.
QUESTION N° 25 – VOLONTAIRES	
1. Que des possibilités soient discutées avec les détenteurs de bail et leurs associations afin qu'ils assument un rôle plus important de gestion partagée dans le parc. Des exemples de projets pourraient comprendre : · le contrôle de l'acidité de l'eau du lac à certains intervalles; · la construction de plateformes de nidification de huarts, etc.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Mon personnel travaille déjà avec les associations de propriétaires de chalets. Cette année, un programme conjoint de recyclage des déchets a été lancé.
2. Que le programme des hôtes bénévoles des terrains de camping soit élargi.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Ce programme est en place dans cinq terrains de camping le long de la route 60. Il devrait continuer et s'étendre tant qu'il sera efficace.
3. Que des initiatives telles que le nettoyage en fin de semaine par des volontaires soient encouragées à se poursuivre.	Je soutiens totalement cette recommandation et j'encouragerai mon personnel à poursuivre et à étendre de tels programmes dans la mesure du possible.
4. Que la possibilité soit étudiée de souligner de façon spéciale les efforts des volontaires qui apportent une contribution importante au parc. L'année du centenaire serait une occasion idéale pour lancer une telle initiative.	Le ministère entreprend déjà ce projet sur une petite échelle. Il étendra le projet et soulignera de façon appropriée les efforts des volontaires. Les «Friends of Algonquin» offrent également des récompenses spéciales aux volontaires.
5. Le Conseil des parcs provinciaux applaudit les efforts des «Friends of Algonquin» et les encourage à poursuivre leur rôle auprès du nouveau centre des visiteurs (musée) ainsi qu'auprès du nouveau musée de la coupe du bois.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs et j'encouragerai les Friends of Algonquin à continuer de contribuer à l'implantation du nouveau centre des visiteurs et du nouveau musée de la coupe du bois, en organisant des activités pour se procurer des fonds en vue d'aider financièrement ces installations.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
QUESTION N° 26 – RECYCLAGE	
1. Qu'un programme de recyclage soit mis en vigueur dans le parc Algonquin.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Le parc Algonquin a entamé cette année un projet pilote avec la coopération de tous les usagers du parc.
2. Qu'un code d'éthique pour les usagers soit publié et distribué. De plus, que le personnel du parc continue de promouvoir le diaporama sur les bienfaits du recyclage et des méthodes appropriées d'enlèvement des déchets pour tous les usagers du parc.	Je suis d'accord en principe avec le Conseil des parcs. Les publications du parc Algonquin ont toujours présenté des messages pertinents sur l'éthique de l'usager et continueront de le faire. La présentation d'un bulletin intérieur servira à soutenir davantage cet effort. Le parc a aussi lancé un projet de recyclage pour la saison 1990.
QUESTION N° 27 – REMANIEMENT DU PLAN DE GESTION	
1. Que le plan directeur (de gestion) du parc provincial Algonquin soit remanié afin d'incorporer les changements approuvés par le ministre des Richesses naturelles dans le cadre de l'étude de 1979 du Conseil des parcs provinciaux, ainsi que les modifications approuvées par le ministre des Richesses naturelles, telles qu'elles sont recommandées par l'étude du Conseil des parcs provinciaux de 1989.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.
QUESTION N° 28 – CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU PARC ALGONQUIN	
1. Que les festivités du centième anniversaire du parc Algonquin soulignent le caractère spécial du parc Algonquin dans un réseau vaste et complexe de parcs. Les festivités devraient attirer l'attention des gens sur les réalisations antérieures et, en même temps, indiquer clairement les défis futurs. Ces festivités devraient jouer un rôle éducatif grâce à des activités, des événements et du matériel conçus pour marquer l'événement. Des programmes spéciaux devraient être établis pour souligner les efforts de tous ceux qui contribuent au réseau des parcs. On devrait tenter d'obtenir la participation et la collaboration de la communauté. Le thème du centième anniversaire devrait résider en ces termes : «LES PARCS APPARTIENNENT AUX GENS, À LA NATURE. LES PARCS EXISTERONT TOUJOURS».	Je suis d'accord en principe avec la recommandation du Conseil des parcs. Je soumettrai vos idées à mon comité du centième anniversaire pour une étude plus approfondie et pour inclusion au programme de festivités du centième anniversaire des parcs provinciaux.
QUESTION N° 29 – PANNEAUX	
1. Qu'un plan détaillé des panneaux indicateurs (interne et externe) soit préparé et exécuté pour le parc. De plus, que les composants externes du plan soient élaborés en consultation avec le ministère des Transports de l'Ontario.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Le personnel du parc Algonquin a déjà lancé un plan interne de signalisation qui est terminé à 98 pour 100. J'entamerai des négociations avec le ministère des Transports et le Comité provincial de la signalisation afin d'aborder la question des panneaux indicateurs externes sur les autoroutes aux alentours d'Algonquin.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
2. Que des panneaux indicateurs et d'interprétation soient dressés à tous les points d'accès, et surtout dans les régions est et nort-est du parc afin de décrire plus adéquatement les points d'intérêt naturels et historiques de ces régions.	Je suis d'accord en principe avec cette recommandation. Des améliorations quant aux messages d'interprétation devront être intégrées dans le plan de services aux visiteurs du parc. Des panneaux de localisation font partie du plan de signalisation détaillée.
QUESTION Nº 30 – LE SYSTÈME DE RÉSERVATION	
1. Que le Conseil des parcs soutienne les initiatives prises par la direction de la gestion du parc afin d'atténuer les problèmes constants du service de réservation par téléphone.	J'apprécie le soutien du Conseil des parcs sur cette question.
2. Qu'un système de réservation à 50 pour 100 soit institué pour Brent, Kiosk et Achray afin d'offrir, en partie, aux usagers une norme acceptable pour ce qui est des terrains de camping dans le parc.	Je suis d'accord en principe avec la recommandation du Conseil des parcs. Un tel système de réservation sera mis en place aux endroits où le surintendant des parcs estime qu'il y a un besoin public. Le personnel examinera également les différents systèmes de communication afin de donner au public voyageur des renseignements sur les disponibilités des emplacements de camping à ces points d'accès.
QUESTION Nº 31 – LES CAMPS DE JEUNES	
1. Que les camps de jeunes situés à l'intérieur et à l'extérieur du parc soient encouragés à poursuivre les programmes qui favorisent une compréhension et une appréciation de l'environnement naturel.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.
2. Que les camps de jeunes soient encouragés à entrer en association avec le personnel du parc afin de mieux maintenir l'intégrité écologique du parc. Des réunions régulières avec la direction de gestion du parc sont suggérées pour s'assurer de l'échange des idées et de l'exécution de programmes appropriés.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Mon personnel travaille déjà avec les camps pour implanter des programmes coopératifs tels que l'entretien intérieur.
QUESTION Nº 32 – PLUIE ACIDE	
1. Que le Conseil des parcs apporte son soutien à la collecte de données, au contrôle et à la recherche des effets de la pluie acide sur les ressources de la terre et des eaux dans le parc Algonquin.	J'apprécie le soutien du Conseil des parcs. Le personnel des parcs continuera à encourager le ministère de l'Environnement d'appliquer les mesures de contrôle et de recherche en vigueur aux effets de la pluie acide.
QUESTION Nº 33 – MISE EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS	
1. Que les règlements de la Loi sur les parcs provinciaux soient appliqués très strictement pour réduire le bruit et les déchets.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.
2. Que les gardiens de parc patrouillent à pied dans les terrains de camping et que le nombre de gardiens soit augmenté à l'intérieur du parc.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs sous réserve de fonds disponibles.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
3. Qu'un système permettant d'assurer le retour des déchets de l'intérieur soit mis au point pour compléter les efforts d'éducation visant le maintien de la propreté dans le parc. Un système de consignation serait à prévoir.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs en ce qui touche l'amélioration des efforts d'éducation relativement au maniement des déchets. L'interdiction s'appliquant actuellement aux canettes et aux bouteilles à l'intérieur du parc est efficace; cependant, j'ai demandé au personnel du parc d'étudier différents programmes d'encouragement afin d'inciter les visiteurs à emmener les déchets qui restent à l'extérieur du parc. De plus, j'ai demandé au personnel du parc de faire une expérience en levant l'interdiction et en encourageant les gens à déposer leurs déchets à Opeongo Lake qui est accessible par la route.
4. Que le bulletin/publication du parc contienne une liste de la plupart des infractions les plus souvent commises et les amendes qui s'y rattachent.	Cette recommandation a été très sérieusement étudiée, mais j'utiliserai plutôt une approche plus positive telle que celle de l'éducation.
5. Que les personnes qui participent à des activités récréatives n'aient pas le droit d'utiliser de tronçonneuses dans le parc Algonquin.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs.
QUESTION Nº 34 – LES PROJETS DE CAPITALISATION	
1. Que le Conseil des parcs encourage les efforts du personnel antérieur et actuel du parc en ce qui concerne l'amélioration des installations existantes et l'ajout de nouvelles selon les priorités et le financement disponible.	J'apprécie le soutien du Conseil des parcs.
2. Que les installations déjà existantes pour les handicapés physiques soient maintenues et améliorées, et que de nouvelles installations soient conçues et construites (voir également les services aux visiteurs – question nº 17).	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Mon personnel améliore actuellement les installations dont nous disposons pour les handicapés physiques, au fur et à mesure que les fonds deviennent disponibles. Il intègre de telles installations dans toutes les nouvelles constructions et les centres d'attraction en cours de construction.
QUESTION Nº 35 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS, DOTATION EN PERSONNEL, FINANCEMENT	
1. Que les répercussions d'exploitation et d'entretien du nouvel aménagement soient déterminées dans le cadre du processus d'approbation de l'aménagement et que les fonds pour ces besoins constants soient alloués dans le budget du parc.	Je suis d'accord avec le Conseil des parcs.
2. Que le parc Algonquin reçoive les fonds d'exploitation nécessaires pour répondre aux normes d'exploitation des parcs provinciaux de l'Ontario.	Il est de l'intention du ministère de veiller à ce que des fonds d'exploitation nécessaires soient octroyés afin de répondre aux normes d'exploitation des parcs provinciaux de l'Ontario.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
3. Que le surintendant/chef de district reste assez longtemps en poste pour permettre la compréhension des questions, l'exécution des plans et l'adoption d'un style de direction en conformité avec le plan de gestion.	Je suis d'accord avec cette recommandation.
QUESTION N° 36 – CONCESSIONS	
1. Que le surintendant du parc continue à s'assurer qu'une comparaison régulière est faite entre les magasins du parc et les dépanneurs locaux pour s'assurer que les prix dans les magasins du parc restent compétitifs. De plus, que la possibilité d'heures d'ouverture prolongées soit envisagée.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Des comparaisons de prix sont effectuées et contrôlées de près. Le personnel identifie également les heures minimales d'opération pour les concessionnaires afin d'assurer un service efficace au public.
2. Que les souvenirs disponibles dans les magasins du parc soient de bonne qualité, faits au Canada et conformes aux valeurs du parc.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Ceci forme déjà une partie de l'entente de concession pour le parc Algonquin.
3. Que les ententes de concession soient élargies de façon à assurer la disponibilité de bois de chauffage pour les usagers de l'intérieur aussi pendant la saison froide.	Je ne pense pas que cette recommandation soit possible pour les usagers intérieurs; cependant, le personnel du parc examinera la possibilité de faire en sorte que le bois soit disponible pour les campeurs d'Opeongo Lake. Les usagers intérieurs dépendent des conditions naturelles existantes. Un certain enseignement est nécessaire pour signaler aux visiteurs intérieurs les endroits où trouver le bois de chauffage et également pour encourager l'emploi de cuisinières pour la cuisine intérieure.
4. Que les ententes de concession assurent que tout employé pouvant renseigner le public, soit assez informé sur le parc, ses services et ses installations.	Je suis d'accord avec la recommandation du Conseil des parcs. Cela fait partie des exigences d'ententes de concession. Dans des ententes futures, le personnel du parc assurera la formation nécessaire et contrôlera ces exigences.
QUESTION N° 37 – PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION	
1. Que la prochaine étude du plan de gestion du parc provincial Algonquin soit parachevée par le Conseil des parcs provinciaux avant le début de l'étude du plan de gestion du bois.	Je suis d'accord en principe avec le Conseil des parcs. Notre politique actuelle relativement aux études de plan de gestion stipule qu'un plan doit être soumis à une étude une fois tous les dix ans ou avant s'il est jugé opportun. Un plan de gestion du bois est fait tous les cinq ans. La rédaction du P.G.B. est prévue pour le 31 mars 2000, date de la prochaine étude du plan de gestion du parc. Pour réaliser les recommandations du Conseil des parcs, la prochaine étude du plan de gestion du parc sera terminée en 1988/99, au moins un an avant le début du processus de P.G.B.

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES PARCS	RÉPONSE DU MINISTRE
2. Qu'un avis d'étude du plan de gestion soit donné dans les publications du parc l'année précédente et qu'on invite le public à faire des commentaires sur les questions qui doivent être discutées. De plus, dès réception des commentaires, que ceux-ci soient inclus dans les questions identifiées par le ministère des Richesses naturelles dans le document de révision.	Je suis d'accord en principe avec votre recommandation. Je prendrai ceci en considération lors de la planification de la prochaine étude du plan de gestion du parc.